

PROGRAMME D' ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS DE LA MOSELLE AVAL 2026 - 2032

Résumé non technique



Financé
par



SOMMAIRE

- 4 **Portage, périmètre d'intervention et gouvernance**
- 8 **La Moselle Aval et le risque d'inondation**
- 16 **Une démarche concertée**
- 18 **Une stratégie opérationnelle**
- 20 **Le programme d'actions**

QU'EST-CE QU'UN PAPI ?

Mis en place depuis 2002, le **Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)** est un outil de contractualisation entre l'État et les collectivités qui vise à promouvoir une **gestion équilibrée du risque inondation** sur les territoires. Ce dispositif est organisé en axes thématiques qui structurent de manière cohérente et concertée la prévention des risques d'inondation. Son objectif : **réduire de manière durable les impacts et les conséquences qu'ont les inondations sur les personnes, les biens et les activités économiques.**

Le PAPI est structuré autour de 8 axes thématiques, dont un axe transversal pour l'animation de la démarche. Ils prévoient la réalisation d'opérations et travaux concourant à la prévention du risque inondation.

Les axes thématiques de la prévention des inondations ►



UNE DÉMARCHÉ INITIÉE DEPUIS UNE QUINZAINE D'ANNÉES

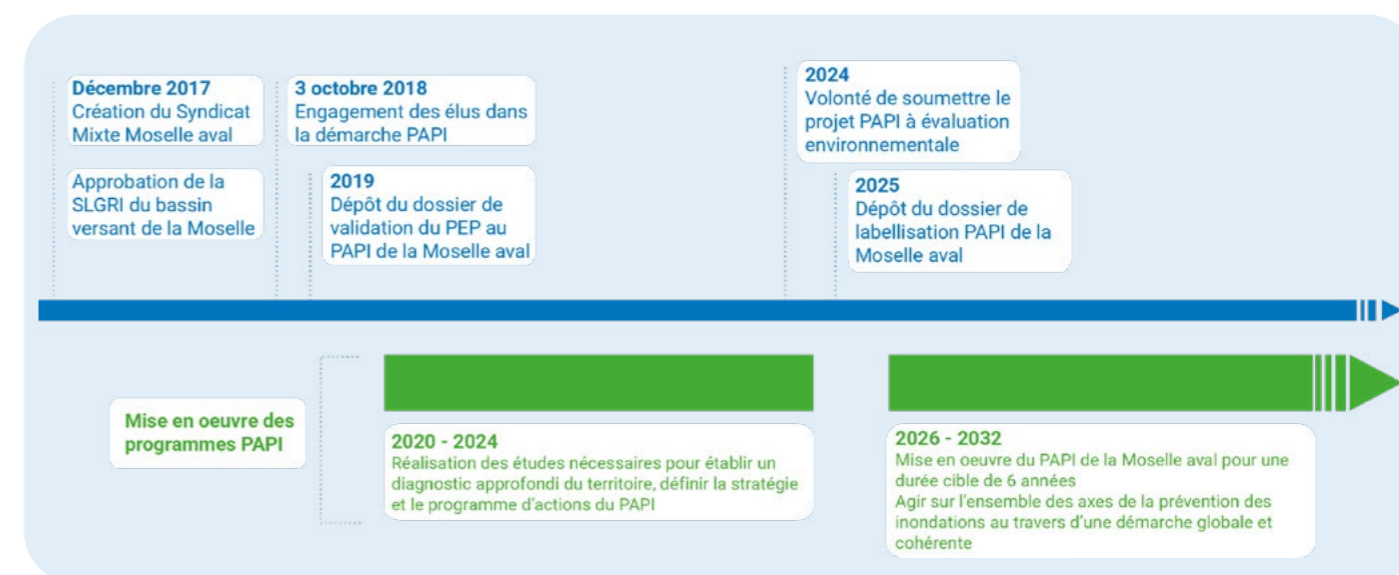
Le bassin versant de la Moselle aval rassemble près de 780 000 habitants dont plus d'un tiers se situerait en zone inondable (selon l'évaluation Préliminaire des Risques d'Inondation de 2011).

Sur ce périmètre, l'axe **Pont-à-Mousson, Metz et Thionville** est particulièrement vulnérable face aux débordements de la Moselle. Aussi, il a été identifié comme Territoire à risque important d'inondation (TRI) en 2012. La désignation du TRI a motivé la rédaction d'une **Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI)**, adoptée en 2017) définie à l'échelle du bassin versant de la Moselle aval et qui intègre les sous-bassins versant de l'Orne et de la Seille. Elle permet de fixer un certain nombre d'objectifs à atteindre pour réduire les conséquences des inondations sur tout le territoire de la Moselle aval.

Le Syndicat Mixte Moselle Aval a été créé par arrêté préfectoral le 14 décembre 2017 pour animer et coordonner la mise en œuvre de la SLGRI aux côtés des services de l'État. À ce titre, il saisit l'opportunité de s'engager dans la définition d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) dans la mesure où le TRI « Metz-Thionville-Pont-à-Mousson » se situe sur son périmètre d'intervention. **Le PAPI a ainsi pour rôle de mettre en application, de façon très opérationnelle via la mise en œuvre d'actions, les objectifs définis dans la SLGRI.**

Le 03 octobre 2018, les élus du Syndicat Moselle Aval ont délibéré favorablement pour son engagement dans la démarche de rédaction d'un dossier de **Programme d'Études Préalables au PAPI (PEP au PAPI)**, première étape dans la démarche PAPI. Le PEP au PAPI a pour objectif de réaliser les études nécessaires pour établir un diagnostic approfondi du territoire, définir la stratégie et le programme d'actions du PAPI ainsi que les modalités d'évaluation et de suivi du programme.

▼ Les étapes de la démarche PAPI sur le territoire de la Moselle aval



Au terme d'un travail d'élaboration de près d'un an, le dossier du PEP au PAPI a été validé le 28 mai 2019 et arrive aujourd'hui à la fin de sa mise en œuvre.

Ce premier programme a ainsi permis de **poser les jalons d'une stratégie territorialisée de prévention du risque inondation sur l'ensemble du bassin versant de la Moselle aval**, en vue de réduire les conséquences sur les biens, les personnes, les activités économiques et agricoles, et l'environnement. Le PEP au PAPI a également permis de réaliser un certain nombre d'actions partagées par les EPCI, les communes, et les acteurs locaux du bassin versant, notamment le fait **de développer une connaissance exhaustive du fonctionnement du bassin versant**, qui, en raison de son histoire et de ses dynamiques territoriales, a connu de profondes modifications, lesquelles peuvent potentiellement jouer un rôle majeur sur l'accroissement des risques.

La dynamique engagée est ainsi poursuivie par l'élaboration du présent dossier PAPI, qui marque l'engagement du territoire d'agir durablement sur la prévention des inondations.

Ce nouveau PAPI sera mis en œuvre pour 6 années, à partir de 2026 jusqu'en 2032 et pourra potentiellement être poursuivi par un autre programme pour poursuivre les actions engagées et en lancer de nouvelles.

Le présent document expose de façon synthétique les éléments qui composent le dossier de candidature à la labellisation PAPI et les actions qui seront mises en œuvre pour les prochaines années.



PORTAGE, PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION ET GOUVERNANCE

LE SYNDICAT MIXTE MOSELLE AVAL, STRUCTURE PORTEUSE ET ANIMATRICE DE LA DÉMARCHÉ PAPI

Pour chaque démarche PAPI, un **porteur** doit être clairement identifié. Il a en effet un rôle essentiel dans la bonne conduite du programme : **il assure l'animation, la coordination et le suivi du programme**. Il s'assure de la mise en œuvre opérationnelle des actions ainsi que de leur évaluation. Il est également l'interlocuteur privilégié des services de l'État, des maîtres d'ouvrage des actions, ainsi que des partenaires financiers.

Comme vu précédemment, le Syndicat Mixte Moselle aval a été créé pour porter la SLGRI et ensuite le PEP au PAPI. C'est donc logiquement qu'il a été désigné pour assurer le portage du futur PAPI.

Par ailleurs, il a un rôle central dans la gouvernance du territoire en termes de prévention et de lutte contre les inondations à l'échelle du bassin versant et de ses sous-bassins versants Orne, Seille et Fensch. De par ses statuts initiaux, le Syndicat Mixte Moselle Aval a pour

compétences obligatoires, le soutien à la compétence "Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations" (GEMAPI), articulé de la façon suivante :

- **L'animation et la coordination des acteurs** pour la mise en œuvre des quatre objectifs de la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation de la Moselle aval ;
- **L'accompagnement des collectivités membres qui exercent la compétence "Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations"**, notamment en aidant les Établissements Publics de Coopération Intercommunale à l'appropriation de la compétence et à la structuration de la gouvernance au sein des sous-bassins versants, en veillant à la cohérence des actions amont/aval et en développant une vision de bassin versant et en animant des réseaux d'échanges d'expériences, pour développer une émulation et un sentiment d'appartenance au bassin hydrographique de la Moselle ;
- **L'élaboration, le pilotage des Programmes d'Actions**

de **Prévention des Inondations (PAPI)**, consécutifs au Programme d'Études Préalables porté par le Syndicat Mixte Moselle Aval, ainsi que la maîtrise d'ouvrage de certaines des actions globales ou présentant des enjeux transversaux et ainsi identifiées dans le PAPI.

Enfin, il a également participé à instaurer une solidarité amont-aval par le rapprochement avec les autres structures porteuses de stratégies similaires, mais également avec les organisations frontalières.

LE PÉRIMÈTRE DU PAPI DE LA MOSELLE AVAL

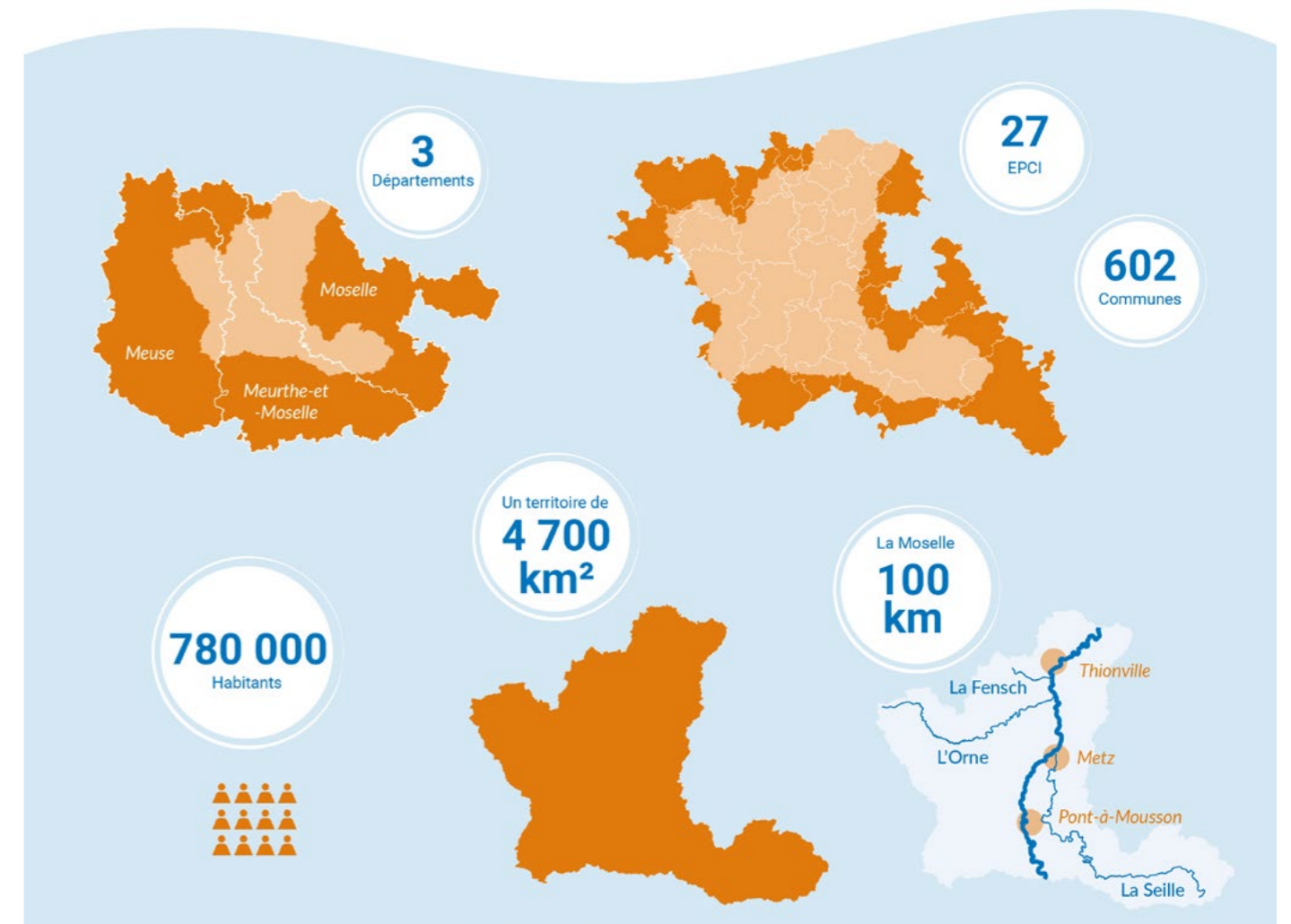
La rivière Moselle, d'une longueur totale de 560 km, est un affluent du Rhin confluant à Coblenche en Allemagne. Elle s'inscrit dans un bassin versant d'une superficie de 28 000 km² dont 11 400 km² en France (hors Sarre et Nied). Le bassin versant français de la Moselle s'étend sur 4 départements : les Vosges, la Meurthe-et-Moselle, la Meuse et la Moselle. Le cours français de la Moselle représente un linéaire de 313 km. Outre son affluent principal, la Meurthe, la Moselle est également alimentée par plusieurs cours d'eau importants : le Madon (Moselle amont), la Seille et l'Orne (Moselle aval).

Le bassin versant de la Moselle aval se situe à l'aval de la confluence de la Moselle avec la Meurthe (Custines) jusqu'à la frontière luxembourgeoise (Apach).

Il s'étend sur trois départements : la Meuse, la Meurthe-et-Moselle et la Moselle et s'étend sur 4 754 km². Le linéaire de la Moselle aval pour le périmètre d'étude est d'un peu plus de 100 km. La Moselle aval adopte un comportement méandreux dans les reliefs en cuesta du plateau lorrain. La pente de son lit est relativement faible avec un lit majeur particulièrement large à la hauteur de Metz. Le bassin versant se caractérise par une occupation humaine très concentrée dans les anciens lits majeurs des cours d'eau, et notamment sur le sillon mosellan.

Le périmètre de la Moselle aval est composé de **602 communes** et rassemblées au sein de **27 Établissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP)** dont 12 sont membres du syndicat.

▼ Le bassin de la Moselle aval en chiffres clés



Passage à 26 EPCI au 1^{er} janvier 2026 : fusion des territoires Portes de France-Thionville et Val de Fensch.

DE NOMBREUX ACTEURS ET PARTENAIRES MOBILISÉS

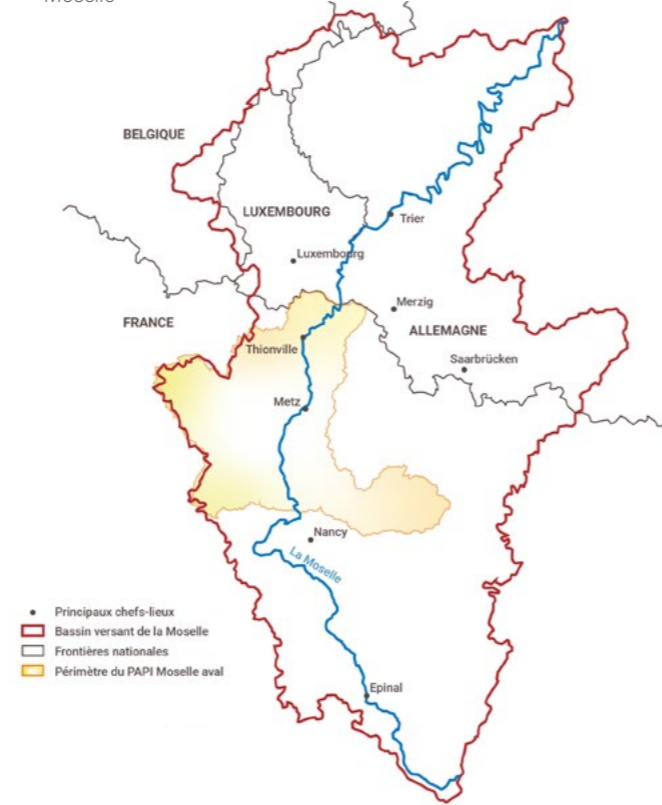
De nombreux acteurs interviennent dans la bonne mise en œuvre du programme, notamment **les intercommunalités** qui sont des acteurs clés pour le bon déroulé du programme et sont des partenaires techniques prioritaires pendant toute sa durée.

D'autres acteurs sont associés lors de la mise en œuvre de certaines actions :

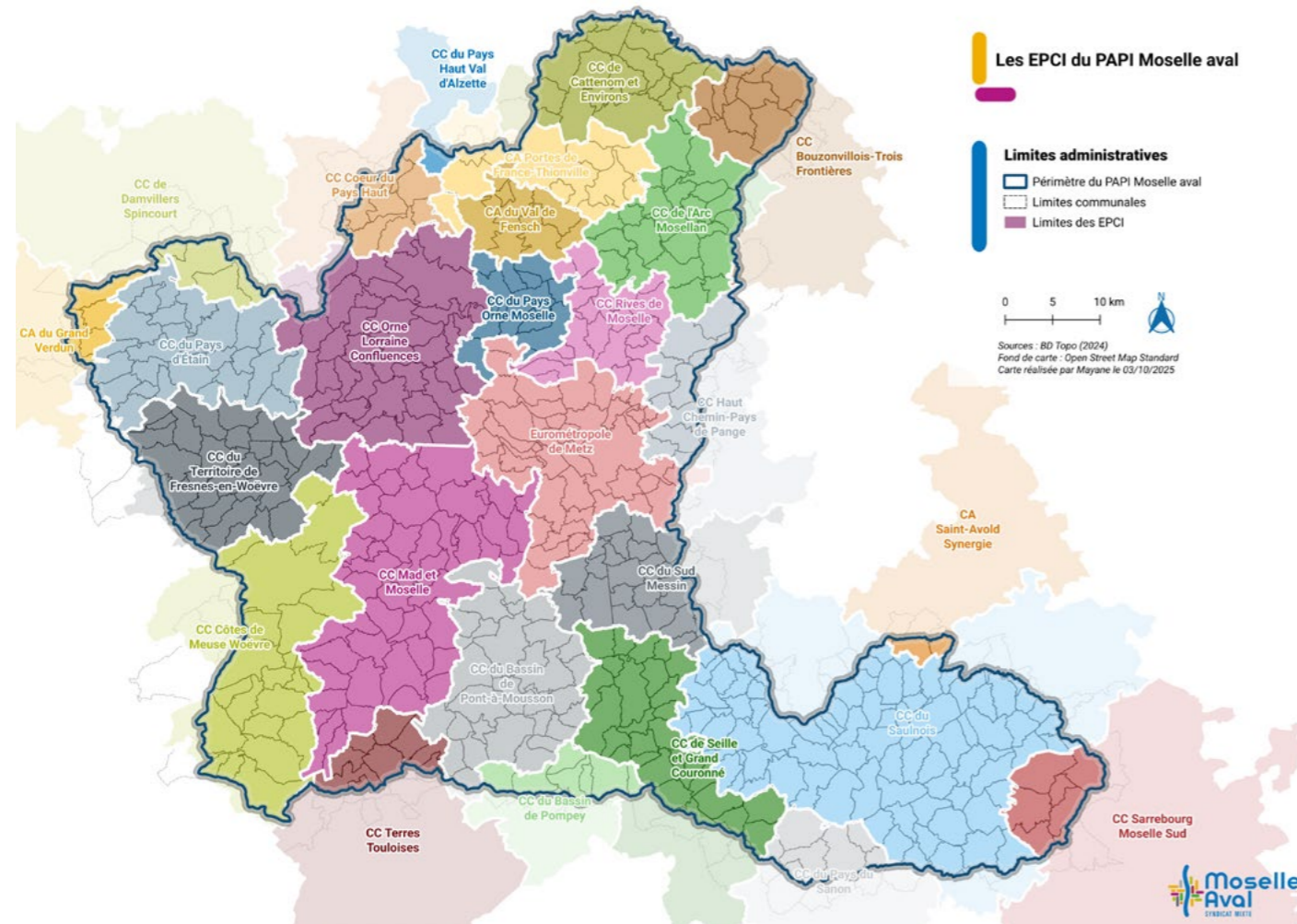
- **Les communes** : de par ses compétences et ses pouvoirs de police, le maire est responsable de la prévention et de la gestion des crises sur son territoire. Il doit anticiper et agir face aux risques tels que les incendies, inondations, pollutions ou épidémies.
- **Les services territoriaux de l'Etat** : sur le territoire, les services de l'État planifient et contribuent à l'élaboration de documents réglementaires de prévention du risque tels que le PPR inondations. Ces services ont également participé à l'élaboration des études hydrauliques, aux documents locaux de planification, d'urbanisme et d'aménagement du territoire tels que le schéma de cohérence territoriale, ou encore pour la modernisation des stations hydrométriques.
- **Les syndicats de rivière** : en charge de la GEMAPI sur leurs territoires, ils interviennent à différents niveaux, au service des intercommunalités (Syndicat mixte de la Seille, EPAGE Nord Mosellan, etc.)

- **Les services des Départements** : Ils accompagnent les collectivités en matière de gestion des risques.

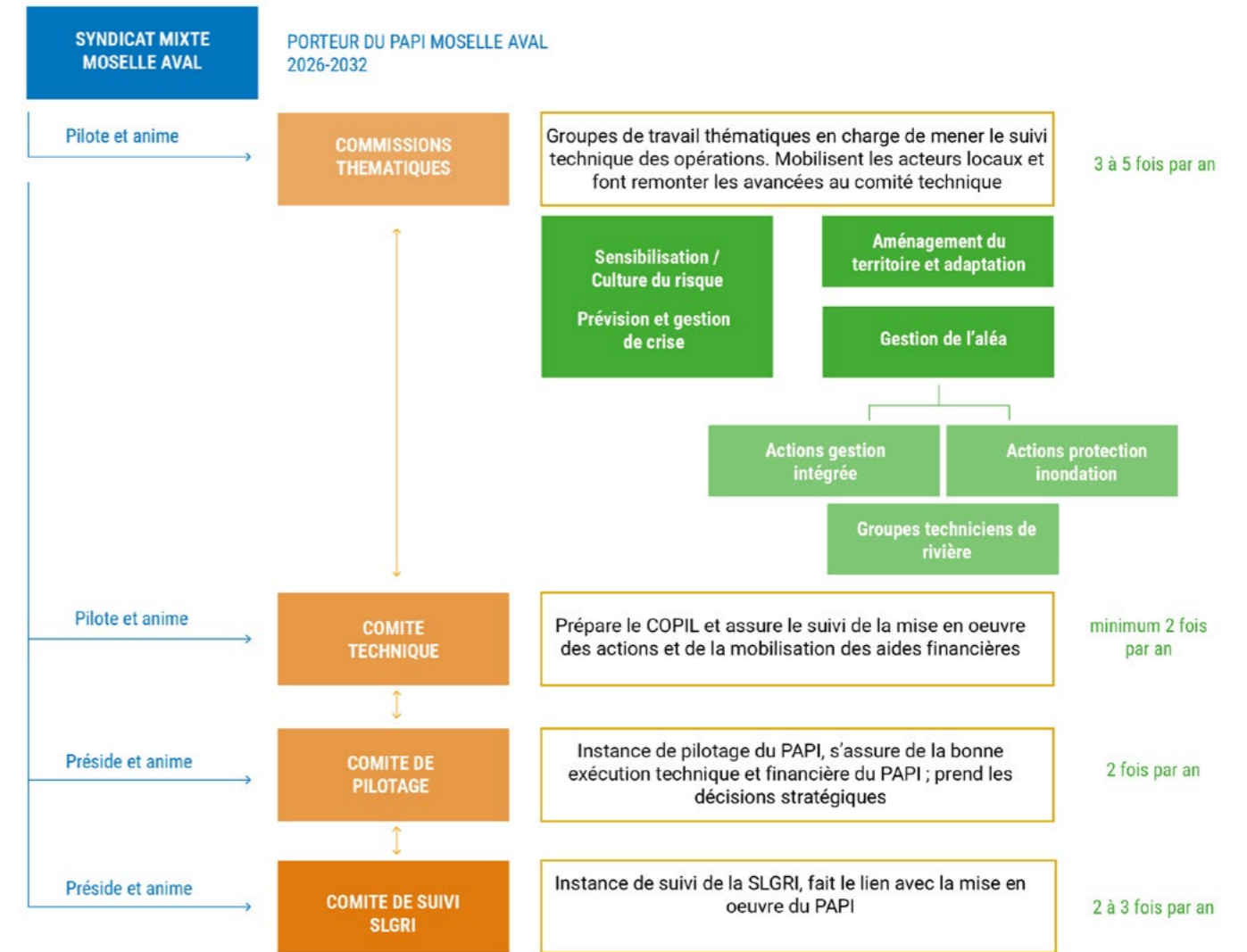
▼ Situation du PAPI Moselle aval au sein du grand bassin versant de la Moselle



▼ Les EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale) du territoire de la Moselle Aval



UNE GOUVERNANCE ADAPTÉE ET UNE ÉQUIPE DÉDIÉE



▲ Instances de gouvernance du PAPI Moselle aval



▲ Equipe d'animation du programme d'actions de la Moselle aval



LA MOSELLE AVAL ET LE RISQUE D'INONDATION

CARACTÉRISTIQUES DU BASSIN VERSANT DE LA MOSELLE AVAL

Le bassin versant Moselle Aval forme un vaste territoire de 4 754 km², traversé principalement par la rivière Moselle, s'étendant du sud-est du territoire jusqu'au nord-est à la frontière du Luxembourg. Le bassin versant de la Moselle rassemble 12 sous-bassins versants majeurs, dont deux principaux qui concentrent les principaux apports hydrauliques : le bassin versant de la Seille et le bassin-versant de l'Orne.

La rivière Moselle est un cours d'eau d'une longueur totale de 560 km, affluent du Rhin confluant à Coblenche en Allemagne qui prend sa source dans le massif des Vosges, au col de Bussang. La rivière traverse 3 pays : la France, le Luxembourg et l'Allemagne, et s'étend sur un bassin versant total de 28 286 km².

L'Orne est une rivière de 85,8 km, prenant sa source à 320 m d'altitude sur les côtes de Meuse, sur la commune d'Ornes, et formant un affluent de la Moselle en rive gauche. Sur son parcours, elle reçoit une dizaine d'affluents

(les principaux étant le Conroy, le moulin de Darmont, le Longeau, le Ruisseau de vaux, le Rawé, l'Yron, le Woigot), et forme ainsi un sous-bassin de 1 268 km².

La Seille, effectue son parcours sur une longueur de 137,7 km, principalement dans le département de la Moselle. Elle prend sa source à Azoudange, au niveau de l'étang de Lindre, et conflue avec la Moselle en rive droite, à Metz, formant ainsi un sous-bassin versant de 1 280 km².

Les cours d'eau du bassin versant ont connu de nombreux aménagements qui ont sensiblement modifié leur fonctionnement hydraulique.

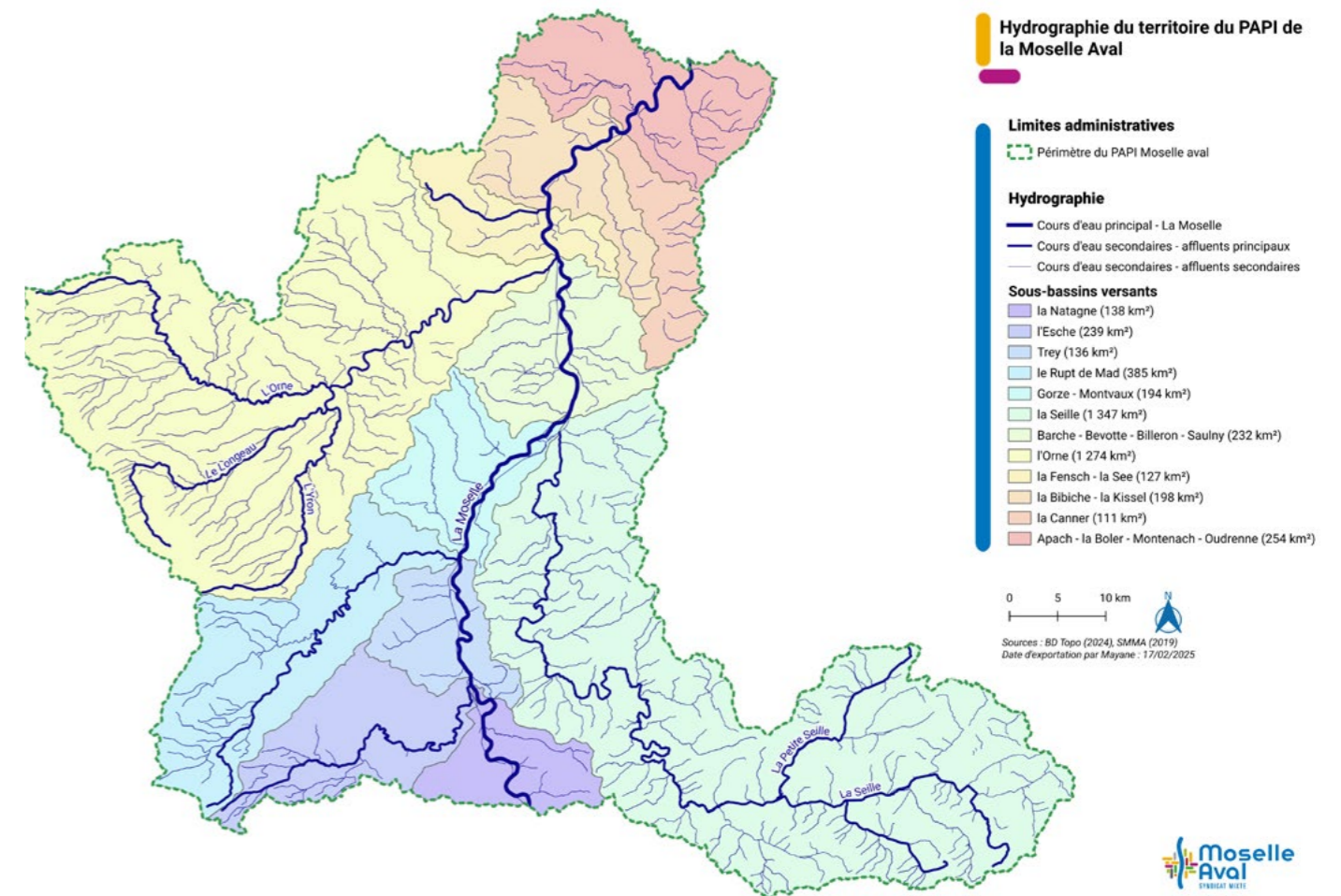
Les aménagements fonciers agricoles et forestiers ont entraîné la modification des cours d'eau principalement situés en **tête de bassin**. Ils ont été curés, détournés, canalisés, voire pour certains recouverts. Des drains et des systèmes de dérivation ont été aménagés sur les parcelles. Ces aménagements et l'évolution des pratiques agricoles ont également contribué au développement de l'usage d'intrants. La vulnérabilité des territoires aux nitrates d'origine agricole est ainsi saillante, notamment sur les zones à enjeux pour l'approvisionnement en eau potable, sur les têtes de bassins versants.

Les aménagements industriels ont motivé la réalisation d'un certain nombre d'ouvrages permettant de capter les eaux de l'Orne et de la Fensch sur leur partie aval. Les acteurs industriels ont géré en interne leurs problématiques d'approvisionnement et de protection contre les débordements sans vision globale des conséquences de ces aménagements. Le sous-calibrage, le manque d'entretien, voire la vétusté des installations sur des emprises privées peuvent aggraver les conséquences des inondations. L'extraction de graviers a également laissé des traces sur le paysage fluvial. Par ailleurs, le bassin versant étant situé sur le périmètre d'un ancien bassin minier, les cours d'eau, principalement l'Orne et la Fensch, ont été

historiquement soumis aux rejets d'eau d'exhaure. Malgré des écoulements stabilisés depuis 2008, les incertitudes demeurent sur le fonctionnement hydrogéologique des bassins miniers et l'existence de risques annexes tels que la pollution des eaux ou les effondrements en surface.

Les aménagements fonciers à vocation économique et résidentielle ont été concomitants avec les précédents aménagements. Les modifications apportées aux lits majeurs des cours d'eau, ont en effet permis de dégager de nouvelles possibilités foncières notamment pour le développement d'activités économiques (industries, commerces), et l'aménagement de zones résidentielles. Des cours d'eau sont devenus au gré de ces aménagements, des réseaux d'eaux pluviales dans certaines communes. Certains événements sont alors associés à des problématiques d'évacuation des eaux de pluie, plutôt qu'à un débordement de cours d'eau. De fait, ils ont connu, et connaissent encore aujourd'hui, une artificialisation poussée compte tenu d'une forte demande immobilière.

Les différentes pratiques d'occupation des sols, les aménagements industriels et la succession de différentes phases d'aménagement des cours d'eau, ont profondément modifié le fonctionnement hydrogéomorphologique, hydraulique et écologique des cours d'eau.



▲ Hydrographie de la Moselle aval

UNE CONNAISSANCE DU RISQUE D'INONDATION RICHE DES ÉTUDES RÉCENTES MENÉES SUR LE TERRITOIRE

La mise en œuvre du précédent programme a permis l'actualisation et la complétude des données existantes qui caractérisent le risque inondation.

L'analyse des données disponibles et la construction d'un nouveau modèle hydraulique ont été entreprises en 2016 par la DREAL Grand Est en partenariat avec le CEREMA. Ce modèle hydraulique 1D a été réalisé sur le tronçon Custines-Perl (Moselle aval).

La mise en œuvre du PEP au PAPI et une fiche action dédiée à cette problématique s'inscrivent en complémentarité de ce modèle 1D avec l'ambition de pouvoir disposer d'un outil de modélisation actualisé et précis (1D/2D) pour apprécier le comportement de la Moselle aval, de ses affluents (confluence) et au droit des ouvrages hydrauliques de protection lors des crues. L'objectif prioritaire de l'action en question est donc de **conforter les données sur le périmètre de la Moselle aval et de disposer d'une connaissance hydraulique globale sur l'ensemble du linéaire de la Moselle**, étant donné que les enjeux inondations de Moselle aval sont en partie dus à l'apport de l'amont.

Le modèle hydraulique développé pour la Moselle aval

(linéaire d'environ 100 km) est une modélisation 1D du lit mineur, couplée à une modélisation 2D du lit majeur et qui permet désormais de disposer d'une représentation des emprises inondables en adéquation avec les données disponibles. **Plusieurs crues de références ont été modélisées : Q10, Q30, Q50, Q100 et Q1000.**

Cette étude intègre également une amélioration de la connaissance du fonctionnement des zones de confluences. Un linéaire de 3 à 5 km par affluent à enjeu, permet d'approcher le fonctionnement de ces secteurs particuliers, soit un total de 75 km sur une quinzaine d'affluents. Par ailleurs, une autre action du PEP au PAPI complète ce travail par la réalisation d'une modélisation hydraulique des affluents importants en termes d'enjeu (Seille, Orne).

Une crue centennale (Q100) a une probabilité de 1/100 de se manifester chaque année.

UN TERRITOIRE MARQUÉ PAR DES ÉVÈNEMENTS MAJEURS

Les arrêtés de catastrophes naturelles sont des marqueurs significatifs qui permettent d'évaluer l'importance de l'impact des inondations sur le territoire. De 1983 à 2023, le territoire de la Moselle aval a connu 132 événements ayant conduit à une reconnaissance d'état de catastrophe naturelle par les services de l'État, suite à des inondations et/ou des coulées de boue.

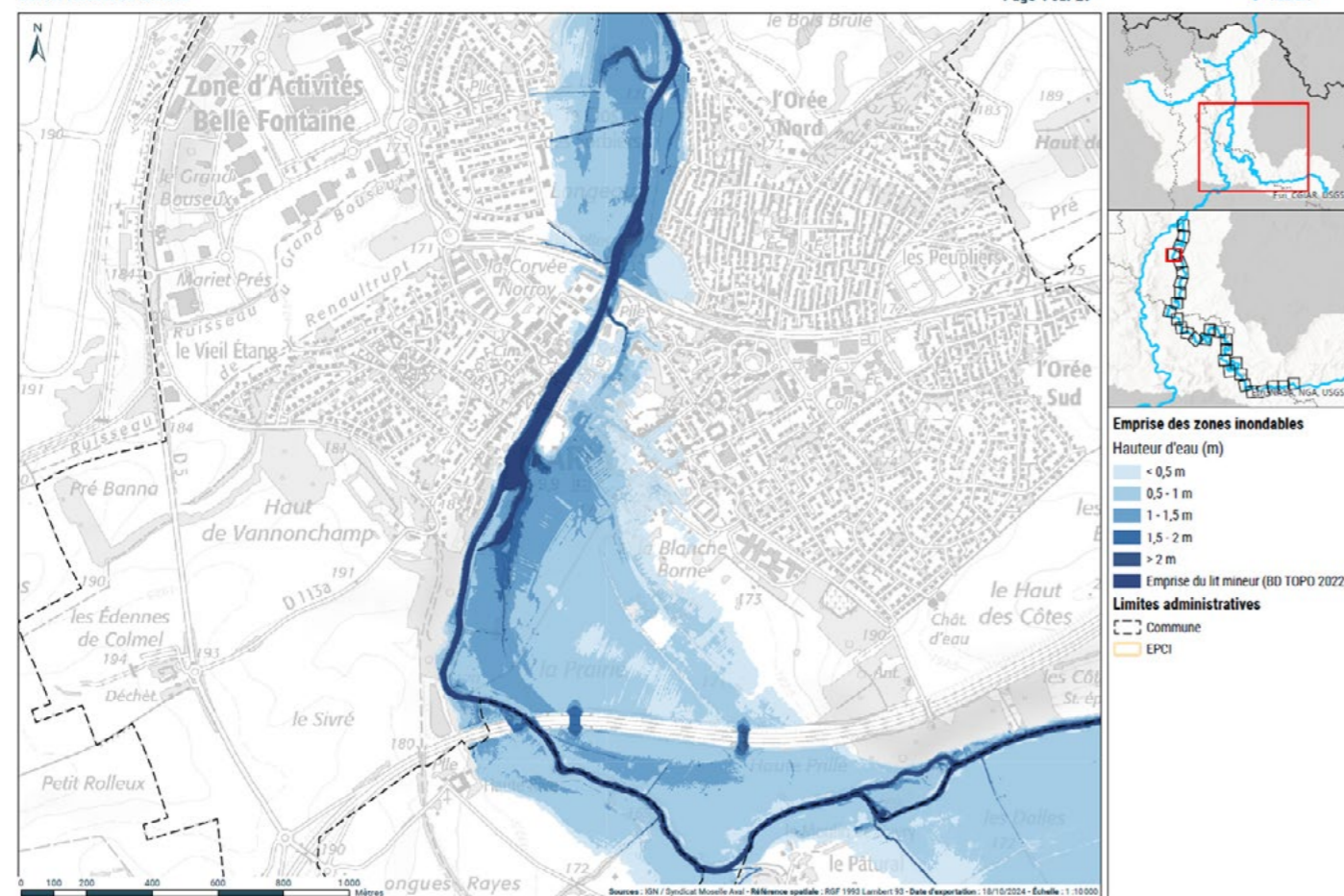
La totalité des communes du territoire ont été concernées par au moins 1 arrêté CatNat. Toutefois, certaines communes ont connu un plus grand nombre d'événement sur la période étudiée. Comme l'illustre la carte ci-dessus, les communes de Thionville et Metz sont les plus représentées avec respectivement 19 et 18 arrêtés CatNat pour inondations et/ou coulées de boue.



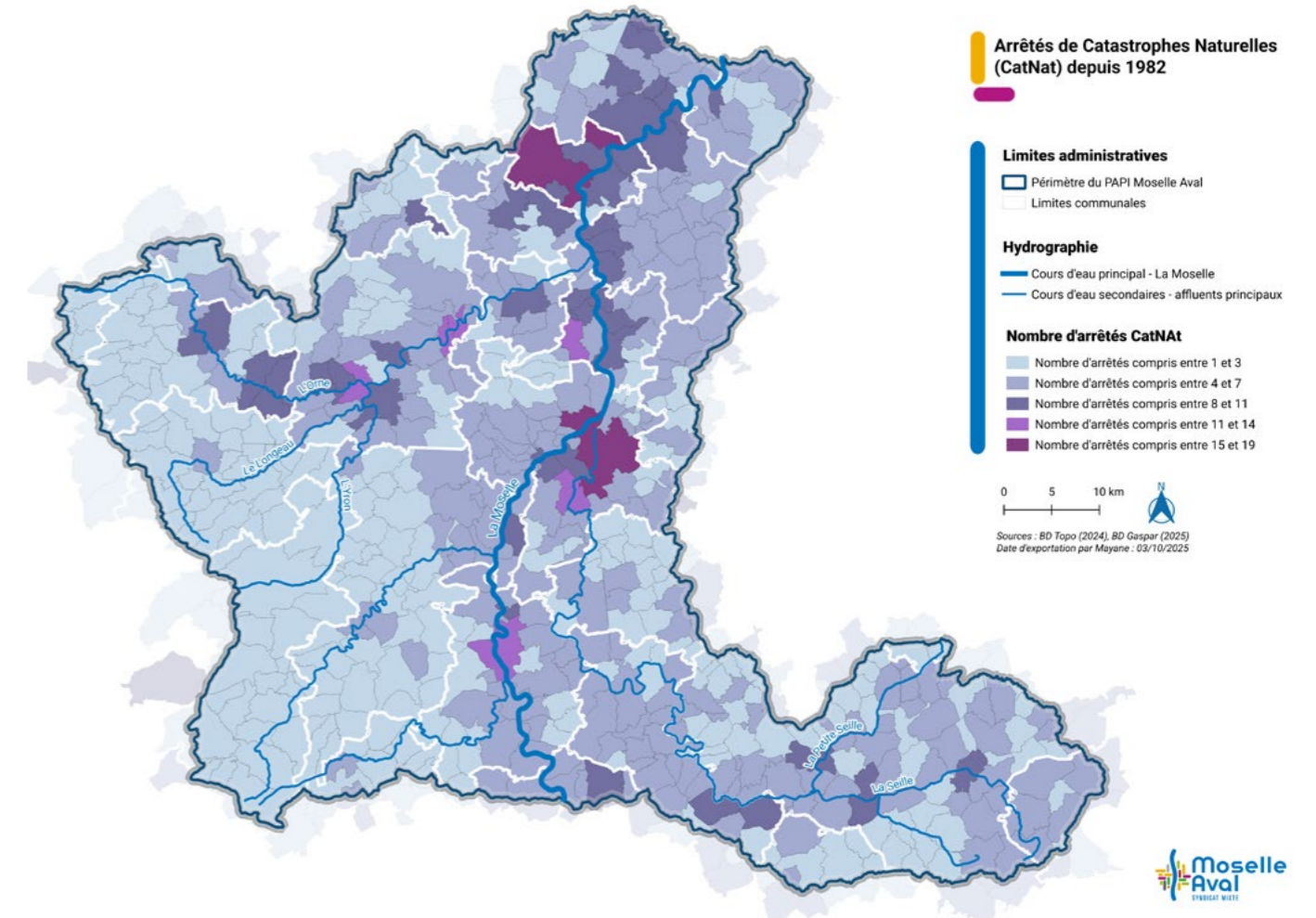
▲ Crue de 1983 (BD Carmen)

La crue de décembre 1947 est considérée comme l'évènement de référence sur le territoire.

ATLAS DES ZONES INONDABLES PAR DÉBORÈMENT DE COURS D'EAU - CRUE D'OCCURRENCE TRENTENNALE (Q30)
Bassin versant de la Seille



▲ Extrait de l'Atlas des zones inondables produit par Moselle aval



▲ Répartition des arrêtés de catastrophes naturelles sur le bassin versant de la Moselle aval

SYNTHÈSE DE L'EXPOSITION DU TERRITOIRE AU RISQUE INONDATION

Sur le bassin versant de la Moselle aval, le nombre d'habitants exposés par une crue centennale s'élève à 38 800. Il est à noter que 508 communes (sur les 602 du territoire) ne recensent aucun habitant en zone inondable pour cet évènement. Seules les communes situées à proximité directe des cours d'eau principaux sont impactées. Il s'agit très majoritairement **des communes en bord de Moselle, dans les grands pôles urbains**.

Pour une crue centennale, près de 11 000 logements seraient exposés, en particulier sur la commune de Metz ou encore de Thionville, Basse-Ham, Uckange ou encore Manom.

La majorité des habitations exposées aux crues centennales sur le territoire sont des habitations individuelles (71%).

Les dommages monétaires générés par les habitats sont davantage représentés sur la vallée de la Moselle que sur les autres vallées (64%). Metz représente à elle seule 17% des dommages, et s'inscrit ainsi comme la commune avec les plus grands dommages associés aux habitats. L'Orne représente 13% des dommages, tandis que la Seille n'en représente que 6%. Les communes de Pont-A-Mousson,

Longeville-les-Metz, Le Ban-Saint-Martin suivent Metz dans le classement des communes comptabilisant les plus importants dommages monétaires associés aux habitats.

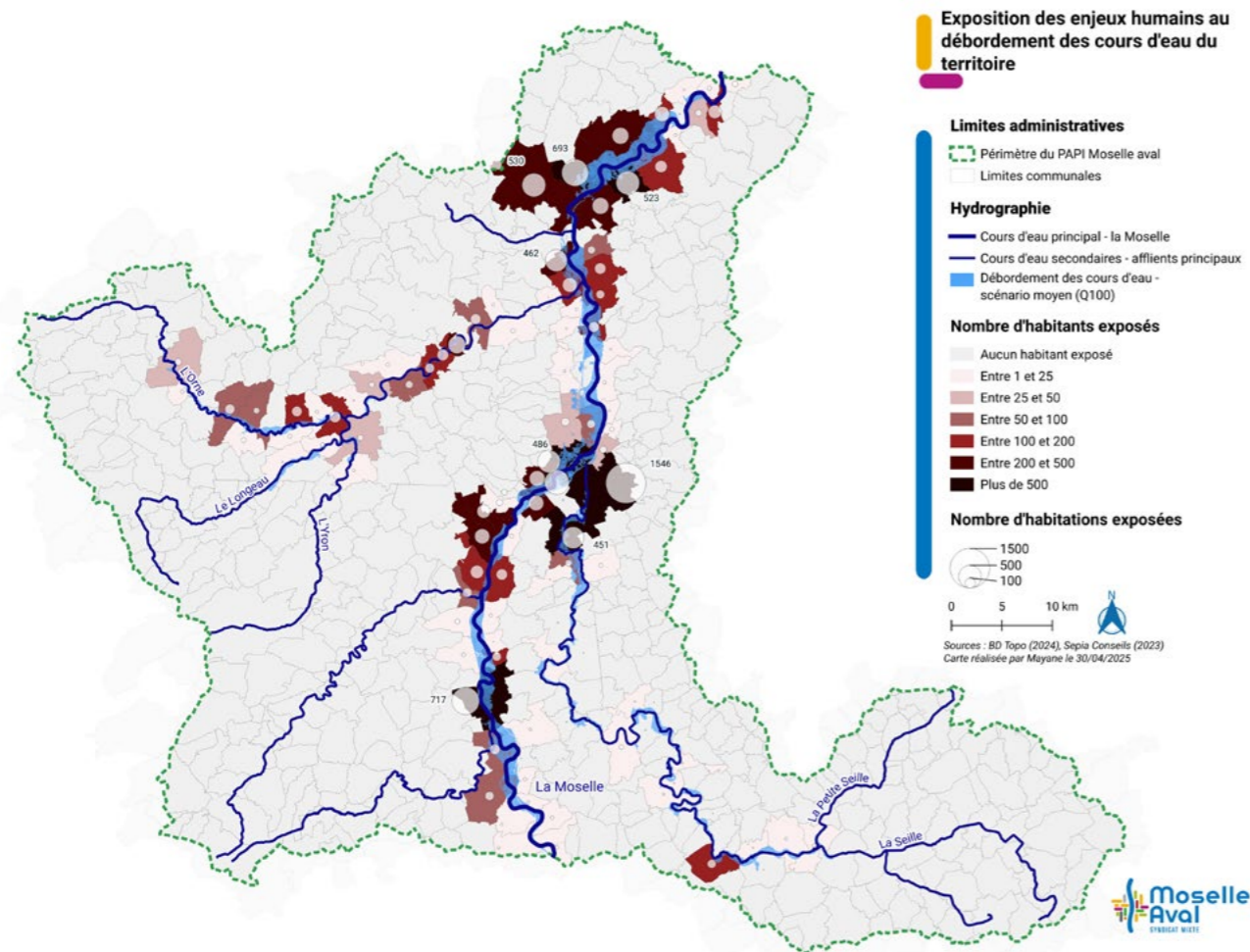
Les zones d'activités économiques se situent davantage dans la vallée de la Moselle, et celles qui sont exposées aux inondations y sont ainsi présentes en grand nombre, avec des **entreprises pouvant générer d'importants dommages monétaires**. Près de 3000 entreprises seraient exposées à une crue centennale et plus de 30 zones d'activités économiques.

Les établissements publics exposés sont particulièrement représentés sur Metz, et certains établissements publics exposés dans les autres vallées sont des **centres de gestion de crise incontournables pour les communes**.

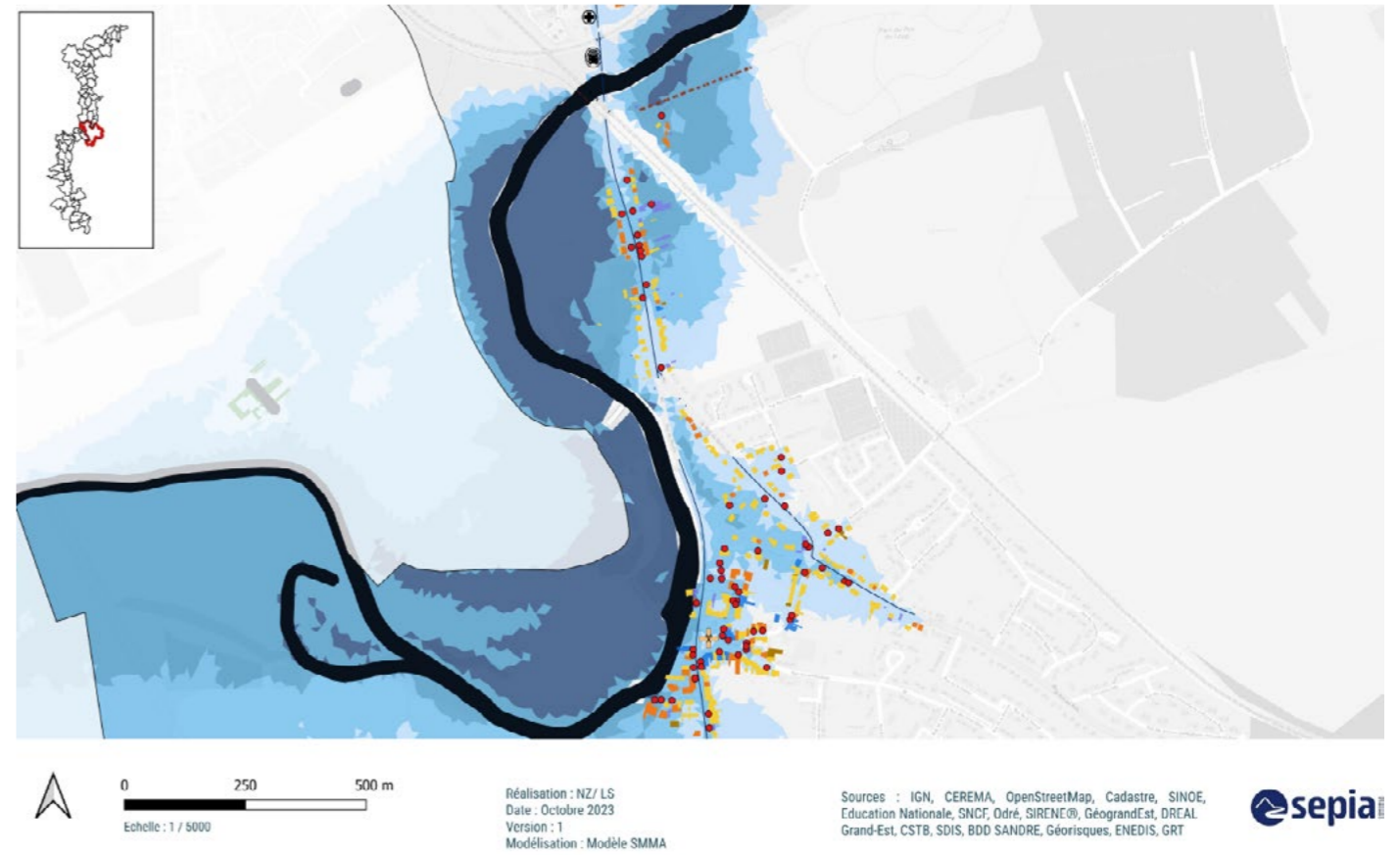
Les réseaux, au cœur de la fonctionnalité du territoire, sont **au cœur des interdépendances et des impacts indirects**.

Un atlas cartographique permet de localiser pour chaque commune les enjeux exposés et leur typologie.

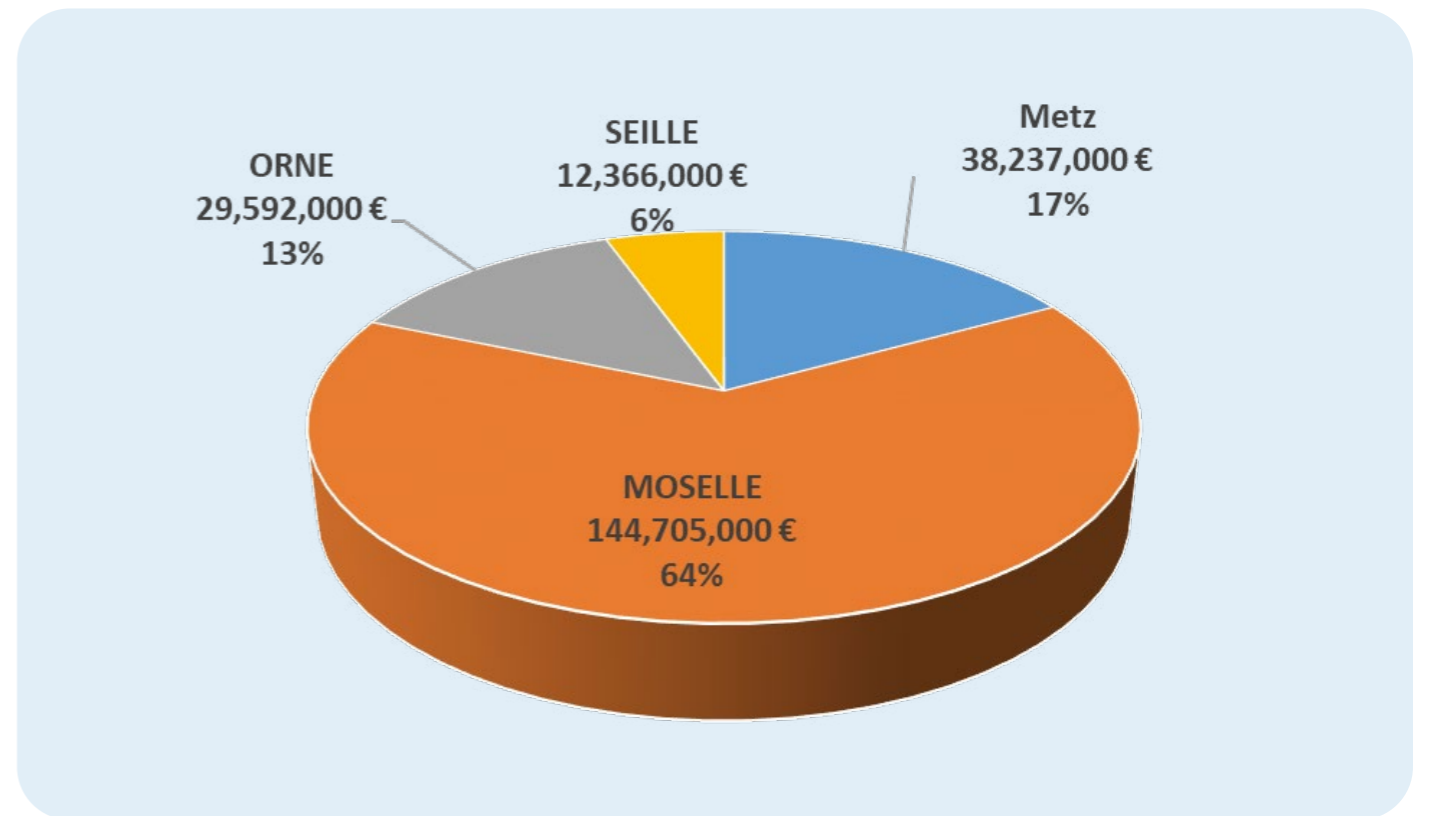
▼ Exposition des enjeux humains aux débordements des cours d'eau du territoire



Carte du risque Q1000 - METZ



▲ Extrait de l'atlas cartographique de l'étude pour l'analyse de la vulnérabilité du territoire



▲ Dommages monétaires associés aux habitats exposés par la crue centennale sur le bassin versant de la Moselle aval

ÉTAT DES DISPOSITIFS EXISTANTS ET ACTIONS RÉALISÉES

EN MATIÈRE DE VIGILANCE ET DE PRÉVISIONS DES CRUES-INONDATIONS

Actuellement, la surveillance du territoire s'opère grâce à un ensemble de neuf stations de vigilance et de prévision dotées de capteurs et d'échelles physiques, dont cinq sont situées sur la Moselle Aval, cinq sur l'Orne et trois sur la Seille.

Ces stations permettent la détermination d'un niveau de vigilance. Les données fournies par ces stations sont récupérées toutes les 5 minutes et mises à disposition en temps réel sur internet au pas de temps 15 minutes (site Vigicrues).

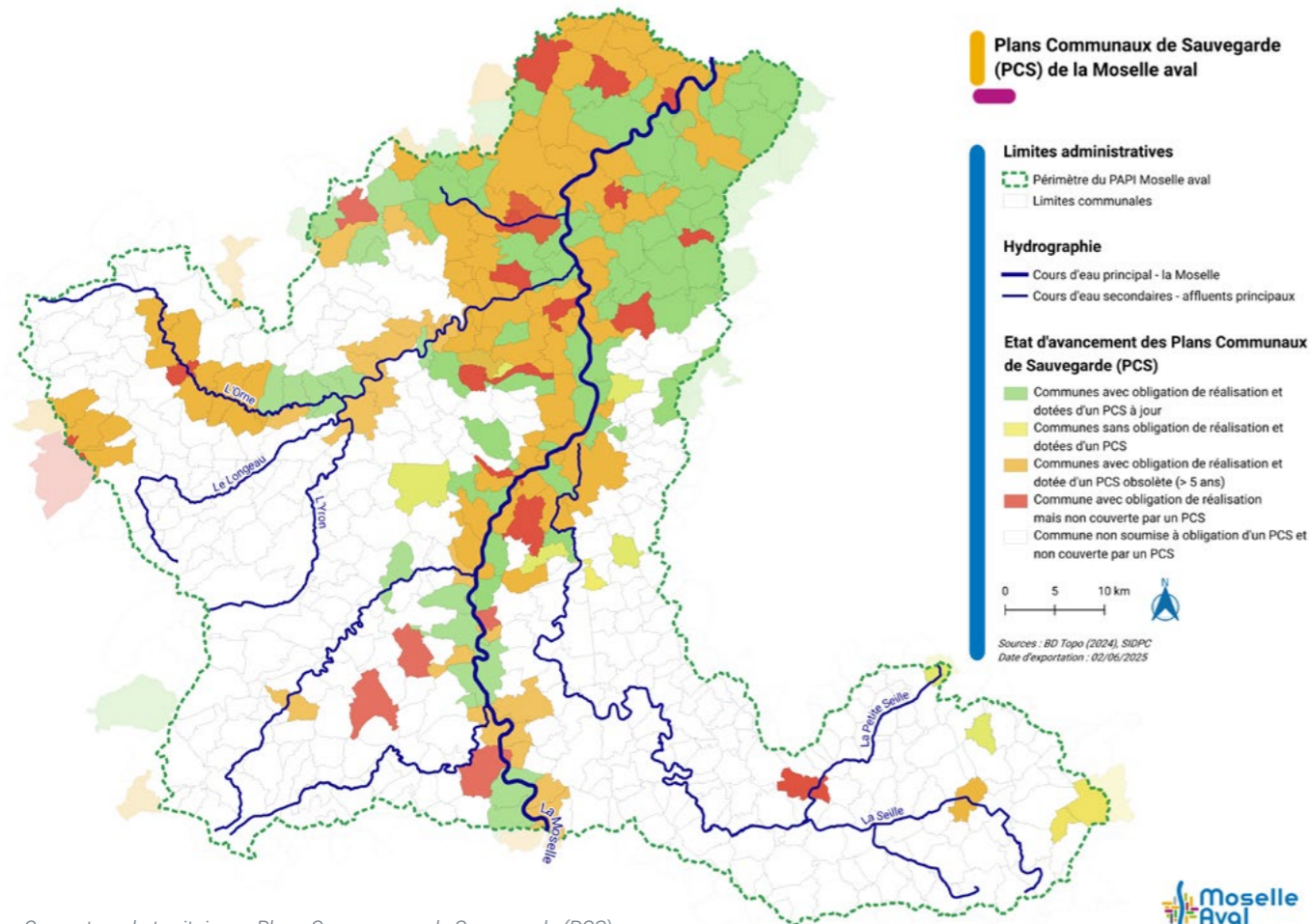
Un réseau de stations d'observation complète les deux réseaux existants sur le périmètre du PAPI. Elles fournissent des données utiles pour le suivi des crues du bassin sans donner lieu à l'élaboration de prévisions chiffrées ou de tendance. Elles sont déconnectées des tronçons de vigilance.



EN MATIÈRE DE GESTION DE CRISE

Les Plans communaux de sauvegarde (PCS) organisent la réponse des communes à la gestion de crise. Sur le territoire, environ 230 communes sont dotées d'un tel document mais dont beaucoup doivent être actualisés.

Par ailleurs, plusieurs intercommunalités ont engagé l'élaboration de leur Plan intercommunal de sauvegarde pour organiser la réponse à la gestion de crise à l'échelle des EPCI.



▲ Couverture du territoire en Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) (Recensement réalisé au premier trimestre 2025)

EN MATIÈRE DE SENSIBILISATION

Plusieurs outils de sensibilisation existent sur le territoire et ont pour objectif d'améliorer la sensibilisation de la population aux risques d'inondation : repères de crues anciens et nouveaux, Documents d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), site internet du Syndicat Mixte Moselle Aval, etc. Avec les prochaines élections municipales à venir, les élus seront un public cible à sensibiliser lors du prochain programme d'actions.



Repère de crue à Metz ▶

EN MATIÈRE DE MAÎTRISE DE L'URBANISME

Le territoire du PAPI présente des différences en matière d'outils de planification mais également de prise en compte des risques d'inondation.

Les communes de l'axe Moselle et de l'Orne sont couvertes par un Plan de Prévention des Risques inondations (PPRI), ce dernier assurant ainsi une bonne prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme. Valant servitude d'utilité publique, son règlement s'impose aux documents d'urbanisme. Bien que les communes des affluents de la Moselle ne soient que très peu concernées

par la présence d'un PPRI, cela ne veut pas dire qu'elles ne sont pas concernées par le risque inondation.

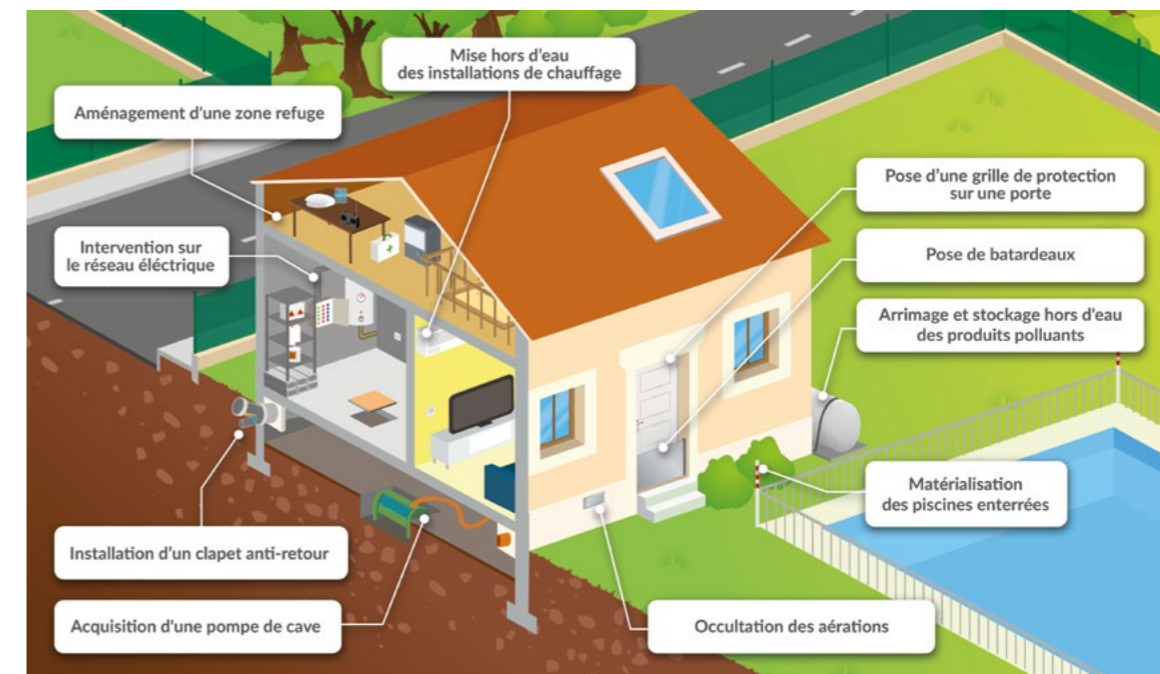
Le Syndicat Mixte Moselle Aval a organisé un séminaire sur l'aménagement du territoire et le risque inondation, le 7 mai 2025. Il a rassemblé de nombreux acteurs de l'urbanisme et a démontré que la sensibilisation des élus et des techniciens sur la bonne intégration des risques inondations dans l'aménagement du territoire est un axe primordial à aborder de façon régulière.

EN MATIÈRE DE RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ

Dans le cadre du PEP au PAPI, le syndicat Moselle aval a porté une action pour réaliser de nombreux diagnostics pilotes :

- 70 diagnostics individuels ou collectifs (habitations),
- 5 diagnostics d'entreprises de moins de 20 salariés,
- 1 diagnostic d'entreprise de plus de 20 salariés,
- 10 diagnostics de bâtiments publics.

Les diagnostics réalisés ont mis en évidence l'exposition en grand nombre des habitats dans les grands pôles urbains, en particulier sur l'axe de la Moselle.



▲ Maison résiliente face aux inondations



UNE DÉMARCHE CONCERTÉE

UNE FORTE MOBILISATION DES ACTEURS LOCAUX

La phase de concertation avec les parties prenantes est une étape majeure dans l'élaboration d'un dossier de candidature à la labellisation PAPI : elle permet en effet de fédérer les acteurs du territoire autour d'un projet commun, et d'intégrer au mieux les besoins et attentes de chacun. Elle permet également de faciliter la mise en œuvre des actions qui seront menées durant les 6 années du PAPI.

La démarche de concertation menée pour l'élaboration du PAPI Moselle aval a connu une forte implication des acteurs locaux et partenaires, notamment la DREAL, les DDT, l'Agence de l'Eau, les EPCI ou encore la Région ont ainsi participé à l'ensemble des réunions pour l'élaboration du programme d'actions.

En effet, des ateliers thématiques ont été animés, au regard des enjeux du bassin versant de la Moselle aval, dans le cadre de l'élaboration du PAPI Moselle aval et de l'Évaluation Environnementale Stratégique. Il s'agissait de 5 ateliers mêlant les thématiques suivantes : inondations, gestion des milieux naturels, impacts des industries et continuités écologiques.

Par ailleurs, il y eut différentes réunions spécifiques à la validation du PAPI (COTECH et COPIL). Le 2 juillet 2025 notamment, un événement symbolique et structurant a été organisé : la signature des lettres d'intention du PAPI Moselle Aval sur une embarcation naviguant sur la Moselle entre la France et le Luxembourg.



▲ Concertations multi-acteurs thématiques dans le cadre du programme d'actions et de l'Évaluation Environnementale.

▼ Signature des lettres d'intention sur une embarcation le 2 juillet 2025.





4 UNE STRATÉGIE OPÉRATIONNELLE

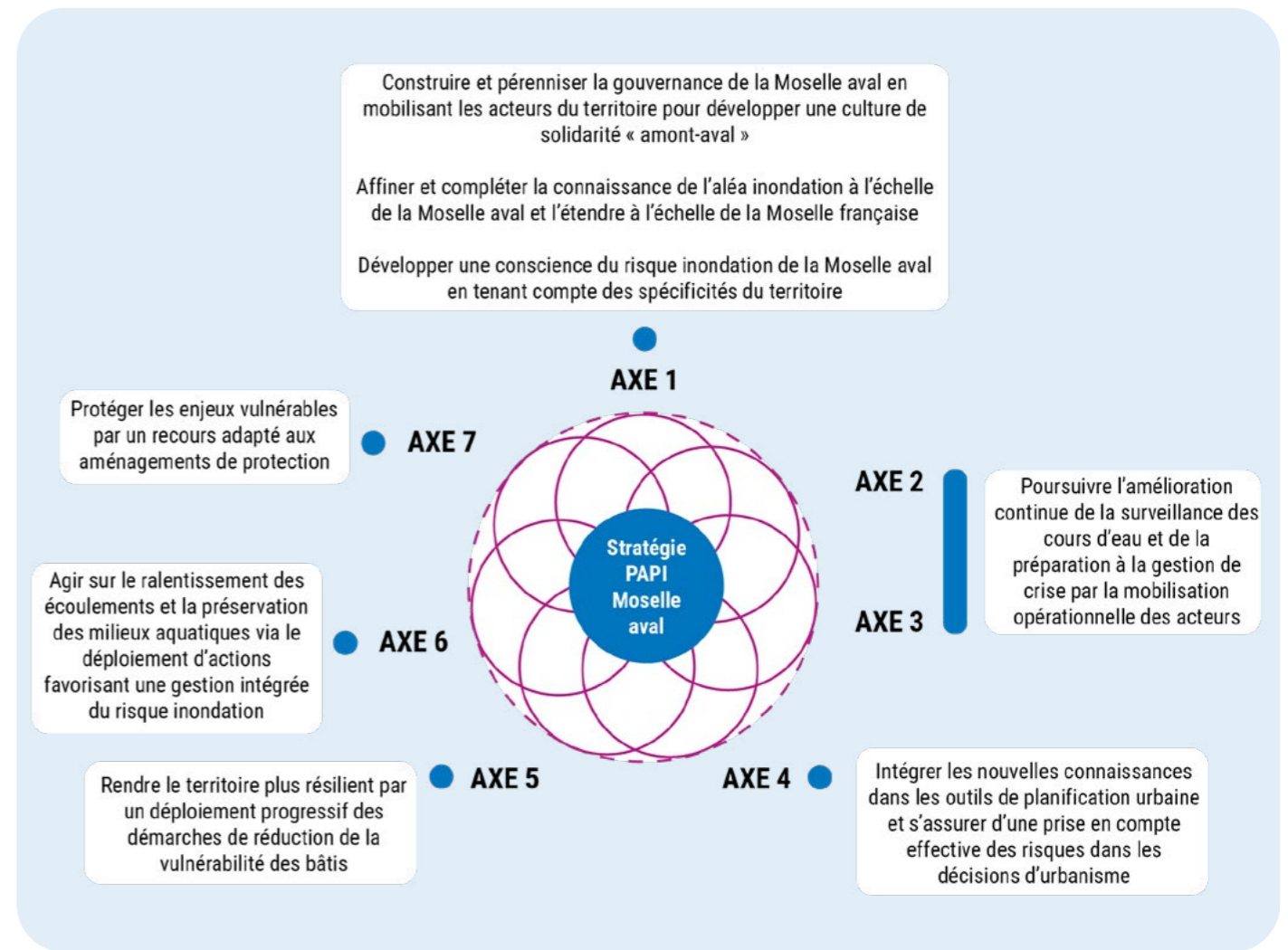
UNE STRATÉGIE OPÉRATIONNELLE ET PHASÉE

La stratégie du PAPI Moselle aval a été élaborée en cohérence avec les documents "supra" de prévention du risque inondation et notamment la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation Moselle aval. Elle a été aussi conçue en concertation avec les acteurs du territoire, dans la continuité de la concertation menée depuis de nombreuses années sur le territoire. L'organisation de différentes réunions et d'échanges bilatéraux durant toute l'élaboration du dossier de candidature a participé à la construction de la stratégie et du programme d'actions.

La stratégie du PAPI Moselle aval est déclinée selon plusieurs orientations stratégiques, définies pour l'ensemble du périmètre du PAPI. Elles sont présentées sur la figure en page droite.

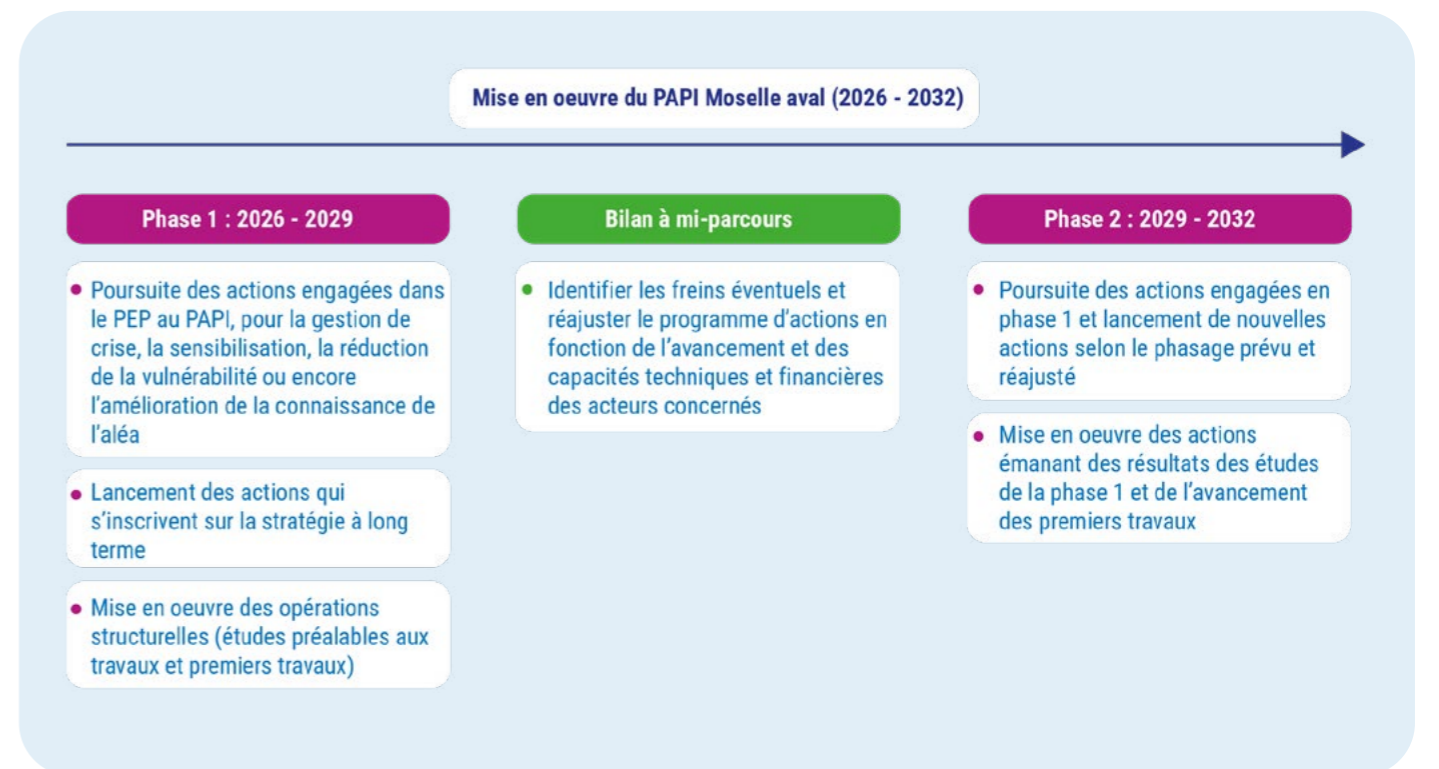
Au-delà de son aspect opérationnel, elle est également définie selon un phasage précis, en cohérence avec les échéances et les objectifs à court, moyen et long terme. **Un bilan à mi-parcours** (2029) permettra de réajuster le programme dans sa globalité en fonction de l'avancement des actions lors de la première phase (2026 - 2029). Le programme d'actions est ainsi en cohérence avec les capacités techniques et financières des acteurs concernés et a été construit en cohérence avec les possibilités d'actions.

La stratégie à long terme nécessite d'aller au-delà du présent PAPI pour assurer une gestion pérenne et efficace des risques d'inondations à l'échelle du territoire, en cohérence avec le phasage défini dans les schémas directeurs et les niveaux de priorité des actions identifiées.



▲ Les orientations stratégiques du programme d'actions de la Moselle aval

▼ Le phasage de la mise en œuvre du PAPI Moselle aval





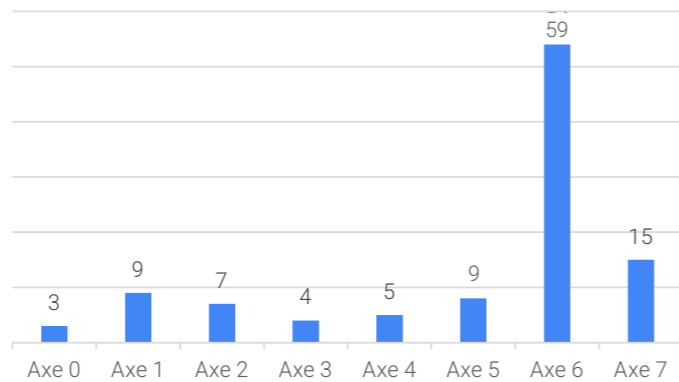
LE PROGRAMME D'ACTIONS

LE PROGRAMME D'ACTIONS EN CHIFFRES CLÉS

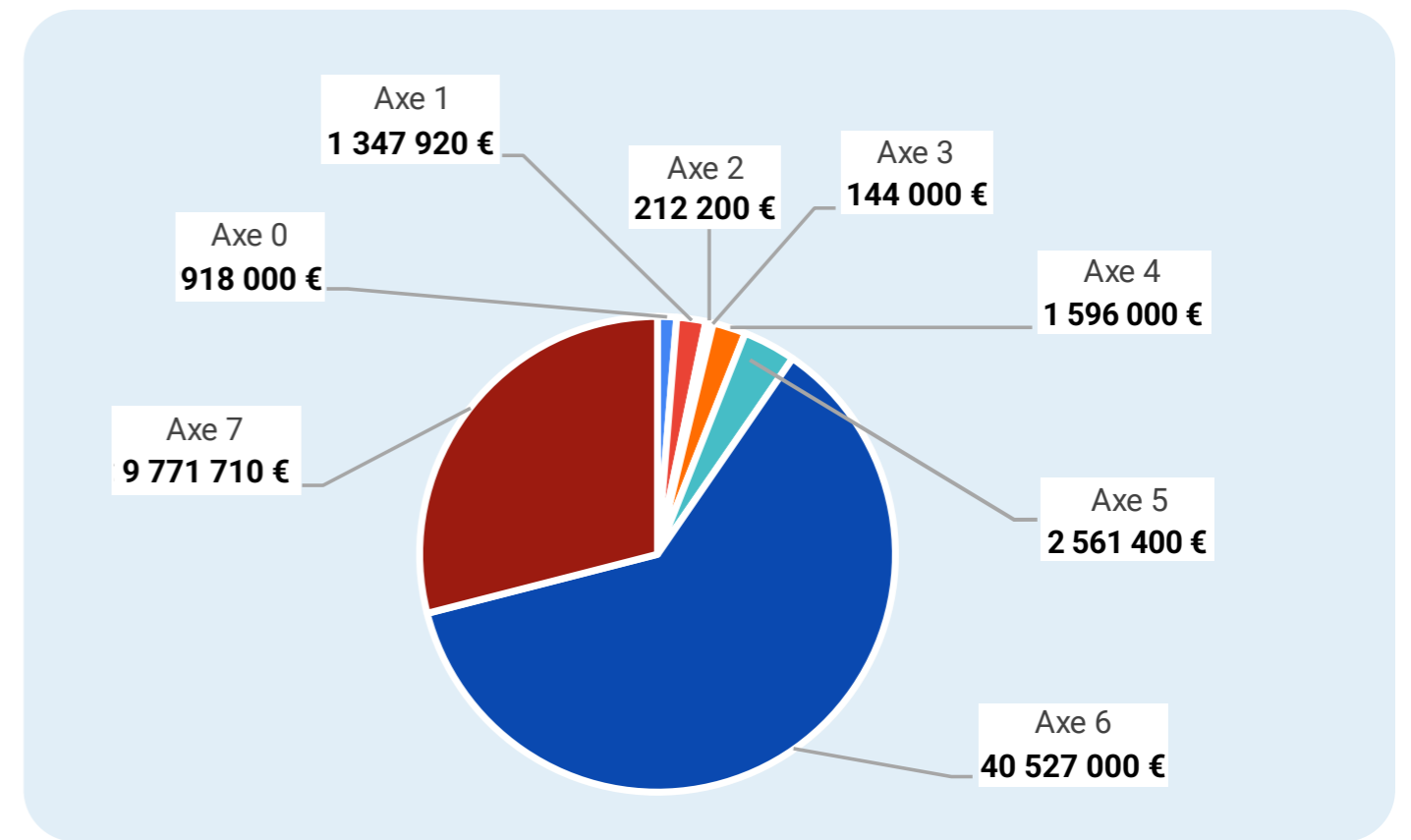
Le programme d'actions de la Moselle aval est caractérisé par :

111 actions, réparties selon les **8 axes** thématiques de la démarche

Ce sont **26 actions** portées par Moselle aval. Les autres maîtres d'ouvrage sont l'État, les EPCI, les communes, les syndicats de bassin, les gestionnaires de biens, etc.

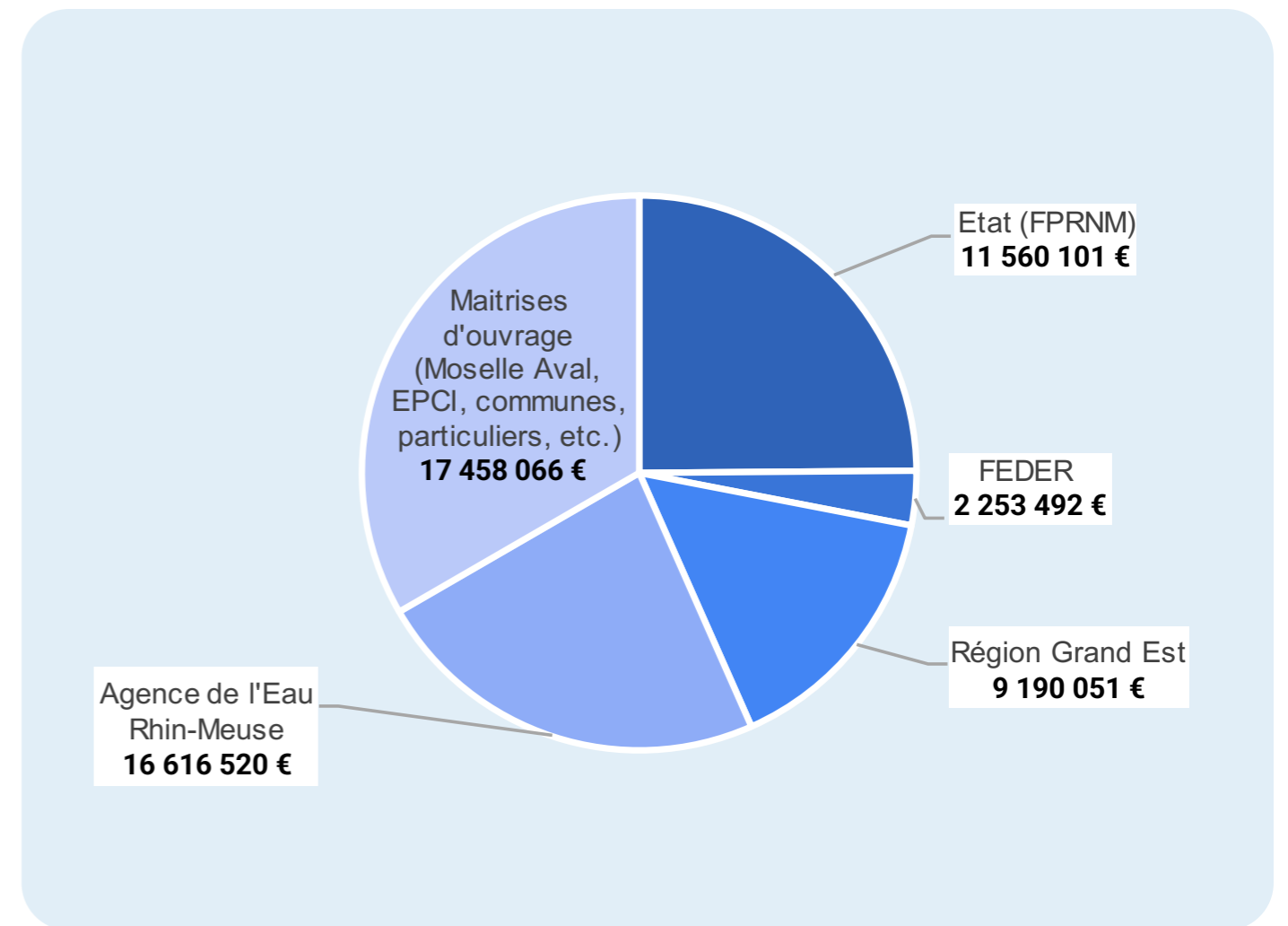


Répartition des actions selon les axes ▲



▲ Répartition des montants selon les axes de la démarche PAPI

▼ Répartition des montants selon les financeurs



SYNTHÈSE THÉMATIQUE

Une gestion intégrée, cohérente et équilibrée du risque inondation implique une approche combinant plusieurs thématiques d'intervention. Le programme d'actions du PAPI Moselle aval comprend ainsi des actions selon les 7 axes thématiques suivants (hors Axe transversal qui vise à assurer le suivi et l'animation du programme) :

AXE 1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

La connaissance de l'aléa sera améliorée selon plusieurs aspects : la finalisation et le partage du modèle hydraulique récemment développé pour le risque inondation par débordements de cours d'eau, l'apport de compléments de connaissance sur le phénomène de remontée de nappe, et la volonté d'étendre la connaissance de l'aléa au-delà des limites du bassin de la Moselle aval.

Concernant l'amélioration de la conscience du risque, il s'agira dans un premier temps d'identifier finement les ressources à disposition et les acteurs à mobiliser afin

d'élaborer **une stratégie et un plan de communication** à déployer pendant la mise en œuvre du PAPI et à poursuivre au-delà. Le grand public sera à cibler en priorité mais il s'agira également de réfléchir aux outils en fonction du type de publics : l'élus à travers des formations par exemple, le jeune public par des interventions en milieu scolaire, en passant par les acteurs du tourisme, les riverains de cours d'eau, les acteurs économiques, etc. Les élections municipales de 2026, au lancement du PAPI seront un moment clé dans la mise en œuvre du programme et sa pérennité.

AXE 2 : SURVEILLANCE, PRÉVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS

La Moselle est particulièrement bien surveillée par la présence de plusieurs stations existantes mais une amélioration sera recherchée, principalement sur les

affluents (instrumentation, anticipation, alerte) et en coordination avec le Service de Prévision des Crues Meuse Moselle.

AXE 3 : ALERTE ET GESTION DE CRISE

Le futur PAPI permettra de développer l'importance de faire vivre les PCS par la mise en place régulière d'exercices et la coopération entre les acteurs du territoire.

Il s'agira aussi de répondre aux exigences réglementaires par l'élaboration des PICS pour les EPCI.

AXE 4 : PRISE EN COMPTE DU RISQUE DANS L'URBANISME

Le territoire du PAPI présente une prise en compte contrastée du risque inondation : les communes de la Moselle et de l'Orne bénéficient d'un PPRi intégré aux documents d'urbanisme, tandis que celles des affluents restent moins couvertes, nécessitant un accompagnement spécifique. L'analyse montre que si le risque de débordement est bien intégré, ceux liés au ruissellement ou aux remontées de nappes le sont

beaucoup moins. Le PAPI vise donc à renforcer la diffusion des connaissances acquises, à intégrer ces aléas dans les documents de planification lors de leurs révisions, et à sensibiliser régulièrement élus et acteurs de l'urbanisme. Enfin, la Moselle aval affiche une volonté forte d'une gestion intégrée et durable, reliant urbanisme et gestion de l'eau à l'échelle du territoire.

AXE 5 : RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DES BIENS ET DES PERSONNES

Le travail sur la définition des enjeux exposés et de la définition d'une stratégie d'intervention sera concrétisés par la conduite de diagnostics de réduction de la vulnérabilité (bâti d'habitations, activités agricoles, bâtiments publics, etc.) et par la mise en œuvre des travaux associés. Un important travail de communication devra être mené, à la fois auprès des élus et des populations

pour expliquer la nécessité d'agir sur la vulnérabilité des enjeux exposés et sur les modalités de financement des travaux au travers du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM). Cet axe d'intervention est central dans la stratégie de prévention des inondations de la Moselle aval.

AXE 6 : GESTION DES ÉCOULEMENTS

La construction des Schémas Directeurs des bassins versants de l'Orne, de la Seille et de la Moselle aval a permis de définir, grâce à la modélisation hydraulique, des programmes stratégiques et concertés pour une gestion intégrée des inondations. Ces plans visent à restaurer les fonctionnalités naturelles des cours d'eau, limiter le ruissellement et l'érosion des sols, et améliorer la

cohérence hydraulique des aménagements. Le futur PAPI mettra en œuvre des actions prioritaires, adaptées pour réduire la vulnérabilité, préserver et restaurer les zones naturelles d'expansion de crue et les milieux aquatiques, en privilégiant des solutions fondées sur la nature et intégrant les problématiques agricoles et de ruissellement.

AXE 7 : GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUE

Dans le cadre du PEP, le Syndicat a proposé de piloter les études de dangers pour les systèmes d'endiguement, afin d'accompagner les structures GEMAPI dans leur stratégie de protection et de réduction de la vulnérabilité. Deux types de travaux sont prévus : la mise en conformité des digues domaniales transférées (atteinte du niveau de protection Q100) et l'augmentation du niveau de protection via des

ouvrages contributifs ou de nouvelles portions. Quinze ouvrages ont été identifiés et feront l'objet d'études et de travaux dans le PAPI, en cohérence avec les autres actions (gestion de crise, réduction de la vulnérabilité), sans vocation à favoriser l'urbanisation mais uniquement à protéger les enjeux existants.



▲ La Seille, au niveau de Marly

UNE DÉMARCHE VOLONTAIRE ENTAMÉE AVANT L'OBLIGATION RÉGLEMENTAIRE

Le 24 juin 2023, un décret élargit les listes de plans et programmes soumis à évaluation environnementale en y intégrant les Programmes d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI). Les PAPI sont alors soumis à évaluation environnementale lorsque la déclaration d'intention est postérieure au 25 juin 2023. Dans le cadre du PAPI Moselle Aval, la démarche a été entamée en avril 2023. Le syndicat est ainsi volontaire dans sa réalisation d'une évaluation environnementale.

ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Afin de caractériser l'environnement du territoire d'étude, 3 grands types d'enjeux sont pris en compte.

• 1. Les enjeux principaux en termes de sécurité des personnes et des biens et de santé humaine sur le bassin versant de la Moselle aval :

- Enjeux centraux liés aux risques naturels, principalement l'impact du risque inondation.
- Enjeux liés aux risques technologiques et pollutions ponctuelles ; exposition au risque inondation des sites industriels sensibles, prise en compte des canalisations de transports de produits chimiques, du risque accidentel de déversement d'hydrocarbures et des sites et sols pollués.
- Enjeux liés aux nuisances sonores, électromagnétiques et pollutions atmosphériques.

• 2. Enjeux liés à la lecture paysagère et écologique du bassin versant de la Moselle aval :

- Enjeux liés à l'approche paysagère : topographique, hydrographie, principales unités paysagères, patrimoine naturel et bâti, etc.
- Enjeux liés au fonctionnement écologique du bassin versant de la Moselle aval (par exemple, plusieurs obstacles aux continuités écologiques identifiés).

• 3. Enjeux liés à la gestion des ressources et au métabolisme des territoires du bassin versant de la Moselle aval :

- Enjeux liés au contexte climatique local et perspectives : aléas climatiques futurs notamment.
- Enjeux liés à la gestion de l'eau : qualité écologique / chimique des masses d'eau par exemple.
- Enjeux liés à la consommation et à la production d'énergie.
- Enjeux liés à la gestion des déchets et matériaux.

EXPLICATION DES CHOIX RETENUS

Pour rappel, le PAPI Moselle aval s'inscrit dans un contexte de politiques publiques composé de plusieurs plans, schémas, programmes et documents de planification avec lesquels il doit s'articuler de manière cohérente et coordonnée (DI, SNGRI, PGRI, SLGRI, SDAGE, SAGE, SRADDET, SCoT, CPER Grand Est, etc.).

Pour chaque action structurelle du PAPI, l'Évaluation Environnementale étudie :

- 1. L'impact hydraulique (à l'aide de modélisations testant plusieurs scénarios)
- 2. L'efficacité (à l'aide des résultats des ACB / AMC)
- 3. Les impacts environnementaux (ajout de mesures pour « Eviter-Réduire-Compenser »)

ANALYSE DES INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT

L'évaluation environnementale a pour objet d'étudier les incidences et mesures d'évitement ou de réduction au travers de ces enjeux environnementaux. L'objectif est de faire émerger :

- Les incidences négatives pressenties ;
- Les mesures d'évitement et de réduction intégrées aux fiches du PAPI Moselle aval ;
- Des mesures de compensation ;
- Les incidences positives.

Les actions du programme d'action du PAPI Moselle aval induisent globalement peu d'incidences négatives permanentes. La grande majorité des actions induisent par ailleurs davantage d'incidences positives que négatives.

Il est identifié une concentration plus importante d'incidences négatives pressenties sur les enjeux paysagers et écologiques. Plusieurs mesures (évitement et réduction) permettent de limiter ces incidences. À l'inverse, la mise en œuvre du PAPI Moselle aval induit des incidences positives sur les risques naturels et la ressource en eau.

Globalement, au stade du PAPI, aucune incidence négative résiduelle n'est pressentie à l'échelle de la stratégie et du programme d'actions. La séquence ERC devra être poursuivie dans le cadre des projets et devrait bénéficier des mesures ERC et d'accompagnements stratégiques intégrés au PAPI.

SUIVI ET MÉTHODOLOGIE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

La méthodologie est organisée selon les grands chapitres qui composent l'évaluation environnementale : l'état initial de l'environnement, la présentation des incidences thématiques globales, notamment sur les secteurs susceptibles d'être impactés, les sites Natura 2000, et les indicateurs de suivi.

Les indicateurs de suivi sont définis selon 3 thématiques : santé et sécurité / paysage et biodiversité / ressources.

L'évaluation environnementale a été réalisée par le bureau d'études CITADIA mandaté par le SMMA, initiée dès juin

2023 et finalisée en décembre 2025. Elle s'est appuyée sur le Cahier des Charges PAPI 3 de 2023, les travaux du guide méthodologique de la DGPR sur l'évaluation environnementale des PAPI, et les travaux du CEPRI. Différents temps de concertation ont également contribué à l'alimentation de l'évaluation environnementale, notamment à travers des mesures d'évitement et de réduction.

L'évaluation environnementale du PAPI Moselle aval est limitée à l'avancement des actions à évaluer. Il ne s'agit donc pas d'une évaluation des projets mais bien de l'équilibre global du PAPI.

CONCLUSION

Menée de manière volontaire et par anticipation des évaluations environnementales auxquelles seront soumis les avenants au PAPI, la démarche d'évaluation environnementale du PAPI du bassin versant de la Moselle aval a été l'occasion d'interroger en profondeur les choix et arbitrages au regard de leur prise en compte des enjeux environnementaux connus.

Au stade de l'élaboration du PAPI 2026-2032 du bassin versant de la Moselle aval, cette démarche ne peut toutefois identifier finement toutes les incidences négatives et des incidences résiduelles sont à prévoir pour certains projets programmés notamment dans les axes 6 et 7.

Il s'agit donc bien d'une évaluation environnementale dont la dimension stratégique doit permettre ensuite à l'échelle de chacun des projets de poursuivre la séquence ERC avec le même niveau d'exigence, tout en facilitant le suivi de leurs effets cumulés lors de l'animation du PAPI et en particulier à l'occasion de son bilan à mi-parcours.

SYNTHÈSE DU PROGRAMME D'ACTIONS DE LA MOSELLE AVAL

AXE TRANSVERSAL : ANIMATION DE LA DÉMARCHE PAPI

Intitulé de l'action	Objectifs	Maître d'ouvrage	Territoire
Animer et coordonner la mise en œuvre du PAPI Moselle aval (2026 - 2032)	Assurer les moyens humains nécessaires à la bonne mise en œuvre du programme	Moselle Aval	Ensemble du territoire
Réaliser le bilan à mi-parcours du PAPI Moselle aval	Dresser un bilan à mi-parcours du PAPI permettant d'évaluer les évolutions du programme dans sa seconde phase (avenant technique, ajustement du plan de financement)	Moselle Aval	Ensemble du territoire
Élaborer le dossier d'agrément du PAPI Moselle aval (2032 - 2038)	Préparer le dossier de candidature du PAPI Moselle aval	Moselle Aval	Ensemble du territoire

AXE 1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

Intitulé de l'action	Objectifs	Maître d'ouvrage	Territoire
Réaliser la modélisation hydraulique de la Moselle française	Améliorer la connaissance de l'aléa inondation à l'échelle de tout le territoire de la Moselle française	Moselle Aval	De Bussang à Custines
Améliorer la connaissance des zones inondables	Affiner et compléter les modélisations existantes	Moselle Aval	Ensemble du territoire
Poursuivre l'amélioration de la connaissance du phénomène d'inondation par remontées de nappe	Améliorer la connaissance du phénomène de remontée de nappes	Moselle Aval	Ensemble du territoire
Concevoir une stratégie de communication et déployer les outils	Développer une stratégie de communication cohérente avec les publics cibles et les messages à transmettre	Moselle Aval	Ensemble du territoire
Poursuivre le déploiement des repères de crue sur le territoire du PAPI et permettre leur valorisation par des dispositifs adaptés	Sensibiliser le grand public via les repères de crue et développer ainsi la culture du risque et la capitalisation de la mémoire	Communes / Gemapiens	Ensemble du territoire
Mettre à jour et diffuser les DICRIM	S'assurer que 100% des DICRIM sont réalisés, diffusés et compris par la population	Communes / Gemapiens	Ensemble du territoire
Mener les études relatives à l'évaluation environnementale	Intégrer les incidences environnementales du projet de PAPI et en rendre compte au public	Moselle Aval	Ensemble du territoire

AXE 2 : SURVEILLANCE, PRÉVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS

Intitulé de l'action	Objectifs	Maître d'ouvrage	Territoire
Accompagner les territoires pour vérifier la pertinence de la mise en place de systèmes d'alerte locaux	Apporter des éléments d'aide à la décision et au portage des projets de SDAL auprès des collectivités	Moselle Aval	Ensemble du périmètre
Mettre en place un SDAL pour la surveillance de la Canner, de la Bibiche (Basse-Ham) et du ruisseau de Montenach	Se doter d'un outil adapté pour mieux anticiper les événements	EPAGE Nord Mosellan	Territoire de l'EPAGE Nord Mosellan
Renforcer le système de surveillance existant sur le territoire de Cattenom et Environs	Se doter d'un outil adapté pour mieux anticiper les événements	Cattenom et Environs	La Boler, la Kissel, l'Altbach et le ruisseau des Quatre Moulins
Étudier l'opportunité de la mise en place d'un SDAL sur le territoire de Rives de Moselle	Se doter d'un outil adapté pour mieux anticiper les événements	CdC de Rives de Moselle	Ruisseaux la Barche, le Trémery, le Billeron, le Malroy, le Feuby
Étudier l'opportunité de la mise en place de SDAL et d'échelles limnimétriques sur les cours d'eau / affluents à enjeux	Se doter d'un outil adapté pour mieux anticiper les événements	CdC de Bassin de Pont-à-Mousson	le Beaume-Haie, le Moulon, l'Esch et le Trey
Installer des échelles limnimétriques sur les cours d'eau/affluents à enjeux (systèmes d'endiguement)	Installer des échelles limnimétriques à des endroits stratégiques et visibles	Moselle Aval	Au niveau des 7 systèmes d'endiguement
Étudier l'opportunité de la mise en place d'un SDAL sur le territoire de Haut Chemin Pays de Pange	Se doter d'un outil adapté pour mieux anticiper les événements	Haut Chemin Pays de Pange	Bassin versant du ruisseau de Vallières

AXE 3 : ALERTE ET GESTION DE CRISE

Intitulé de l'action	Objectifs	Maître d'ouvrage	Territoire
Mettre à jour les PCS et les PICS	Améliorer la préparation à la gestion de crise inondation	Communes et EPCI	Ensemble du territoire
Réaliser régulièrement des exercices pour mieux préparer la gestion de crise	Améliorer la coordination des dispositifs de gestion de crise	Communes et EPCI	Ensemble du territoire
Mettre en place et animer des groupes de travail relatifs à la gestion de crise et post-crise	Sensibiliser les élus et agents des collectivités locales à la gestion de crise	Moselle Aval	Ensemble du territoire
Réaliser un exercice ORSEC inondation	Améliorer la préparation à la gestion de crise inondation	Préfectures	Ensemble du territoire

AXE 4 : PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS L'URBANISME

Intitulé de l'action	Objectifs	Maître d'ouvrage	Territoire
Réviser et élaborer les PPRi	Poursuivre la réalisation et la révision des PPRi pour la bonne prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisation.	DDT 54 et DDT 57	Ensemble du territoire PAPI
Sensibiliser et accompagner les acteurs de l'aménagement pour une meilleure intégration du risque d'inondation dans les documents d'urbanisme et de planification	Mieux prendre en compte le risque d'inondation dans les documents d'urbanisme Initier des démarches de gestion intégrée des eaux pluviales dans les communes	Moselle Aval	Ensemble du territoire PAPI
Accompagner les acteurs de l'aménagement par la réalisation d'analyses préliminaires dans les projets d'aménagement en zone inondable	Mieux prendre en compte le risque d'inondation dans les futurs projets d'aménagement Améliorer la prise en compte des risques d'inondation et de la connaissance de l'aléa dans les décisions d'urbanisme	Moselle Aval	Ensemble du territoire PAPI
Élaborer un observatoire du risque inondation sur la Moselle	Partager les données d'aléa aux acteurs de l'urbanisme pour une meilleure prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme	Moselle Aval	Ensemble du territoire PAPI

AXE 5 : RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DES BIENS ET DES PERSONNES

Intitulé de l'action	Objectifs	Maître d'ouvrage	Territoire
Définir la stratégie d'intervention pour déployer la démarche de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes	Identifier les secteurs prioritaires les plus exposés	Moselle Aval	Ensemble du territoire PAPI
Mettre en place un dispositif de communication spécifique sur la réduction de la vulnérabilité à l'attention des propriétaires d'habitation	Préparer la mise en place des démarches de réduction de la vulnérabilité des biens à usage d'habitation et entreprises de moins de 20 salariés	Moselle Aval	Ensemble du territoire PAPI
Réaliser les diagnostics de réduction de la vulnérabilité des biens à usage d'habitation et des entreprises de moins de 20 salariés et des bâtiments publics	Protéger les populations, les entreprises et les bâtiments publics les plus exposés aux inondations	Collectivités territoriales	Ensemble du territoire PAPI
Mettre en œuvre les travaux de réduction de la vulnérabilité pour les habitations individuelles et collectives	Réduire la vulnérabilité des biens d'habitations	Propriétaires	Ensemble du territoire PAPI

Intitulé de l'action	Objectifs	Maître d'ouvrage	Territoire
Mettre en œuvre les travaux de réduction de la vulnérabilité pour les entreprises de moins de 20 salariés	Réduire la vulnérabilité des activités économiques	Gestionnaires	Ensemble du territoire
Mettre en œuvre les travaux de réduction de la vulnérabilité pour les bâtiments publics	Réduire la vulnérabilité des bâtiments publics	Gestionnaires	Ensemble du territoire
Initier une démarche de réduction de la vulnérabilité en partenariat avec les gestionnaires de réseaux	Initier la réduction de la vulnérabilité des réseaux	Moselle Aval	Ensemble du territoire

AXE 7 : GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUE

Intitulé de l'action	Objectifs	Maître d'ouvrage	Territoire
Réaliser les travaux d'augmentation du niveau de protection sur le système d'endiguement du Port de Metz	Augmenter le niveau de protection du système d'endiguement du Port de Metz à Q100	Moselle Aval	Territoire de l'Eurométropole de Metz
Réaliser les travaux d'augmentation du niveau de protection sur le système d'endiguement du Ban Saint Martin	Augmenter le niveau de protection du système d'endiguement du Ban Saint Martin à Q100	Moselle Aval	Territoire de l'Eurométropole de Metz
Réaliser les travaux d'augmentation du niveau de protection sur le système d'endiguement d'Ancy-Dornot / Dérivation d'Ars-Sur-Moselle	Augmenter le niveau de protection du système d'endiguement d'Ancy-Dornot / Dérivation d'Ars-Sur-Moselle à Q100	Moselle Aval	Territoire de l'Eurométropole de Metz
Réaliser les études pour l'augmentation du niveau de protection des systèmes d'endiguement de Dieulouard et de Pont-à-Mousson	Réalisation des phases Avant-Projet/ Études de Projet pour les travaux d'augmentation du niveau de protection	Moselle Aval	Territoire du Bassin de Pont-Mousson
Réaliser les études et les travaux pour l'augmentation du niveau de protection du SE de Sierck-lès-Bains avec prise en compte de la confluence Montenach	Augmenter le niveau de protection du système d'endiguement de Sierck-lès-Bains de Q7 à Q10 Prendre en compte la confluence du Montenach dans la gestion du risque inondation	Moselle Aval	Commune de Sierck-lès-Bains

Intitulé de l'action	Objectifs	Maître d'ouvrage	Territoire
Réaliser les études pour la réalisation des nouveaux systèmes d'endiguement sur le secteur Seille	Étudier l'opportunité de créer des nouveaux systèmes d'endiguement sur le secteur Seille (communes de Cuvry, Marly et Metz)	Eurométropole de Metz	Secteur de la Seille – Communes de Cuvry, Marly et Metz
Réaliser une étude d'opportunité pour une protection contre les inondations au niveau de la Maxe	Étudier l'opportunité de protéger les enjeux situés sur la commune de La Maxe	Eurométropole de Metz	Commune de la Maxe
Mettre en œuvre le programme de lutte contre les inondations du ruisseau de Saulny/Woippy et de ses affluents	Réduire la quantité d'eau qui ruisselle jusqu'aux cours d'eau Ralentir les vitesses d'écoulement au travers d'actions de restauration	Eurométropole de Metz	Bassin versant du Saulny
Poursuivre le diagnostic du remblai de Malambas	Identifier les actions à mener sur l'ouvrage pour la protection des enjeux à proximité	Rives de Moselle	Territoire de Rives de Moselle
Diagnostiquer une portion du Canal des Mines de Fer de la Moselle (CAMIFEMO) entre le PK 3450 au PK7746	Connaître le niveau de protection de la portion du Canal des Mines de Fer de la Moselle (CAMIFEMO) entre le PK 3450 au PK 7746 via la réalisation d'une analyse de risque	Rives de Moselle	Territoire de Rives de Moselle
Réaliser les études pour l'augmentation du niveau de protection de la digue de Rombas	Réduire le risque inondation Augmenter le niveau de protection pour les populations	Syndicat de Valorisation Ecologique de l'Orne	Commune de Rombas
Réaliser les études pour l'augmentation du niveau de protection du SE de la République (Moyeuve Grande)	Réduire le risque inondation Augmenter le niveau de protection pour les populations	Syndicat de Valorisation Ecologique de l'Orne	Commune de Moyeuve-Grande
Réaliser les études pour l'augmentation du niveau de protection de la digue du Conroy (Moyeuve Grande)	Réduire le risque inondation Augmenter le niveau de protection pour les populations	Syndicat de Valorisation Ecologique de l'Orne	Commune de Moyeuve-Grande
Réaliser les travaux pour le classement du système d'endiguement de Basse-Ham	Réduction du risque inondations sur le quartier de Saint-Louis à Basse-Ham	EPAGE Nord Mosellan	Commune de Basse-Ham

AXE 6 : GESTION DES ÉCOULEMENTS

AXE MOSELLE

17 actions **14** maîtrises d'ouvrage



L'axe Moselle et ses affluents (hors Orne, Seille et Fensch) comportera un nombre important d'actions visant à réduire le risque inondation tout en tenant compte du fonctionnement hydromorphologique et des milieux aquatiques. Trois études dites « globales » permettront de définir des opérations structurelles cohérentes et pertinentes sur les bassins de la Moselle aval, du territoire de Mad & Moselle et enfin sur le Veymerange. D'autres études seront programmées préalablement à l'exécution de travaux sur le bassin versant du Helpert, sur les communes de Fixem et Gavisse, et sur le tronçon de la Ramotte en amont de l'A31 (commune d'Augny).

Dans la continuité des études préalablement menées, de nombreuses opérations de travaux seront menées sur la durée du PAPI :

- De gestion intégrée (Manderen, Montenach, See, bassin de Pont-à-Mousson, Trémery, Mauchère, Billeron, Ravèrte, Bévoite, Argancy, Malroy),
- De lutte contre les inondations (Saulny/Woippy, communes de Fixem et Gavisse),
- D'aménagements de Zone de Ralentissement Dynamique des Crues (ZRDC) sur les communes de Metzeresche et de Pagny-sur-Moselle (rivière du Beaume-Haie),
- De préservation des cours d'eau et zones humides (commune de Millery et Vallée de la Mauchère), de connexion de lit mineur/lit majeur et restauration d'annexes hydrauliques (axe Moselle),
- De lutte contre le ruissellement hors urbain sur les communes d'Atton et Dieulouard.

AXE 6 : GESTION DES ÉCOULEMENTS

BASSIN VERSANT DE LA SEILLE

12
actions

6
maîtrises
d'ouvrage



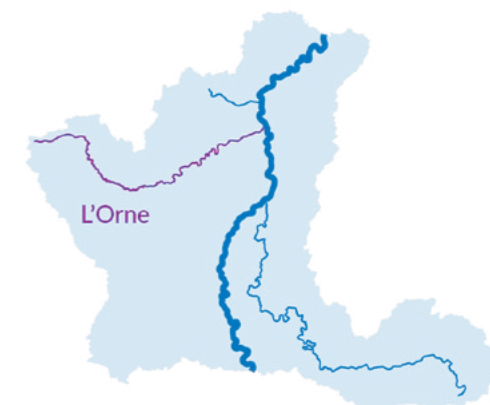
Le bassin versant de la Seille sera concerné par des études d'amélioration de connaissance et propositions d'actions à l'amont de Vic-sur-Seille, Blanche-Fontaine, Brin-sur-Seille et à la confluence du ruisseau Saint-Pierre. Une étude spécifique sera également menée sur la Seille à Metz afin d'assurer un suivi de l'évolution et du fonctionnement des annexes hydrauliques. En parallèle des études, plusieurs opérations de travaux seront programmées : sur le ruisseau de Grève (gestion intégrée), à Bioncourt (optimisation d'une zone d'expansion de crue), sur la Seille (reconnexion lit mineur / lit majeur, suppression d'ouvrages ROE, opérations de diversification des écoulements et replantation, réhabilitation du lit et des berges dans le secteur de Metz).

AXE 6 : GESTION DES ÉCOULEMENTS

BASSIN VERSANT DE L'ORNE

10
actions

4
maîtrises
d'ouvrage



Sur le bassin de l'Orne, les opérations programmées dans le PAPI viseront à la fois à mieux comprendre le fonctionnement hydraulique et naturel des cours d'eau (ex : Ruisseaux des Haies et Bouswald, étude de l'état physico-chimique et piscicole de l'Orne aval), mais également à définir des opérations structurelles (Orne à l'aval de confluence avec l'Yron, suppression d'ouvrages de franchissement dégradés) ou des modalités de gestion des cours d'eau (Yron, Fond de la Cuve, cours d'eau du Pays d'Etain) et tenant compte du fonctionnement écologique et de l'état des masses d'eau (ex : bassin de Woigot). D'autres actions permettront d'étudier la faisabilité de travaux combinant réduction du risque inondation et amélioration du fonctionnement hydro-écologique des cours d'eau (découverte du Conroy), avant mise en œuvre de travaux (déplacement de canalisation sur le Conroy, arasement de seuils de Rombas et de Rosselange, aménagement du pont de Vannes à Rosselange).

AXE 6 : GESTION DES ÉCOULEMENTS

BASSIN VERSANT DE LA FENSCH

7
actions

1
maîtrise
d'ouvrage



La Fensch et le Marspich bénéficieront à travers ce PAPI de six opérations structurelles majeures : à Hayange sur le Marspich, avec la création d'une zone de ralentissement dynamique de crue permettant de protéger des enjeux pour une crue centennale, à Florange avec l'aménagement d'un espace de ralentissement des crues, sur le site Saarstahl avec les travaux de découverte de la rivière, à Hayange sur la Fensch sur le site de la Platinerie avec une découverte et renaturation de la rivière, créant l'amorce d'un aménagement futur du site de Patural plaçant les cours d'eau en premier lieu, et enfin la modification des ouvrages Fontoy amont et Fontoy aval, permettant de protéger des enjeux pour une crue cinquantiennale. D'autres opérations seront menées sur ce bassin versant, dont la création d'une zone humide à Knutange à la place d'anciens bassins de site industriel, et la réalisation d'études complémentaires à ce programme de gestion intégrée.

GLOSSAIRE

AZI : Atlas des zones inondables
EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale
FPRNM : Fonds de prévention des risques naturels majeurs
GEMAPI : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
PAPI : Programme d'Actions de Prévention des Inondations
PEP au PAPI : Programme d'Etudes Préalables au PAPI
PGRI : Plan de gestion des risques inondation
PPri : Plan de prévention du risque inondation
SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau
SDAL : Système d'Avertissement Localisé des Crues
SFN : Solutions fondées sur la nature
SLGRI : Stratégie locale de gestion du risque inondation
SMMA : Syndicat Mixte Moselle Aval
SPC : Service de Prévision des Crues
TRI : Territoire à risque important d'inondation



www.moselleaval.fr

03 54 44 07 45

